

GÉRARD VOIDE

Nous voilà réunis une fois de plus dans cette salle historique puisque, en novembre 2000, nous révélions la terrible pollution de l'ancienne usine de broyage d'amiante du Comptoir des Minéraux et Matières Premières (CMMP) du 107 route de Mitry à Aulnay. Les premiers malades se manifestaient alors.

Nombreux sont ceux présents ce jour-là qui ne sont plus là. Ils restent profondément dans nos mémoires et nos cœurs. Loin de moi de vouloir plomber l'ambiance, mais il faut bien dire la réalité des choses. Les associations ont recensé 167 malades aujourd'hui, la moitié des personnes sont décédés, certains bien prématurément et dans de grandes souffrances que les médecins peinent toujours à soulager. Les amis, ici présents, peuvent en témoigner. Les autorités n'ont entrepris aucun recensement. Nous sommes les seuls, pour le moment, à qualifier cette pollution de véritable catastrophe sanitaire, les seuls à s'évertuer à la rendre visible. Cette usine a broyé des milliers de tonnes d'amiante et de zircon et autres produits toxiques. Elle a répandu sur la ville des nuées ininterrompues de poussières de 1938 jusqu'à sa fermeture en 1991. D'où les maladies recensées : asbestoses, fibroses, plaques pleurales, mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires, silicoses... Et aussi des maladies radio-induites : des leucémies, des myélomes, des cancers du foie, des cancers gastriques.

La pollution s'est poursuivie ensuite après la fermeture, moins forte, moins visible, mais tout aussi réelle. D'abord, sur les enfants, dans le site abandonné où ils avaient fait leur terrain de jeu. Ensuite, sur les petites écoles maternelles du Bourg au travers du mur de briques de l'usine mitoyenne de l'école à partir des années 80. Ce mur, troué de part en part, a laissé passer des fibres microscopiques d'amiante au moins pendant les grands vents. Il a fallu notre mouvement et l'insistance des parents d'élèves pour qu'on les bouche tant bien que mal au plâtre. Combien de personnes atteintes dans le passé ? Nous ne le saurons jamais. Combien dans le présent ? C'est justement une question à l'ordre du jour de cette réunion. Combien dans l'avenir, compte-tenu du temps de latence de ces maladies qui surviennent trente ans, quarante ans, cinquante ans, parfois ,après l'exposition ? Jusqu'en 2020, peut-être 2030 et peut-être au-delà. Au regard des études officielles, on peut évaluer sans exagération que 40 000, 50 000, peut-être 60 000 personnes ont été fortement exposées à Aulnay.

Alors, seul moyen de surmonter ses idées sombres, son angoisse, sa peine pour les plus touchés d'entre nous, c'est l'indignation, c'est la révolte, la volonté de justice. C'est ce que nous avons fait depuis 21 ans de lutte citoyenne, non par vengeance mais pour rendre visible enfin cette catastrophe sanitaire et en tirer toutes les conséquences. On peut même parler de scandale sanitaire. C'est dans cet esprit que la famille de Pierre LEONARD, riverain atteint d'un mésothéliome, a lancé l'alerte en 1995 auprès des autorités. D'emblée, elle s'est heurtée au mensonge, tout simplement. Le pollueur, lui, nous dit : « *Traitement avant la dernière guerre pour les condensateurs des sous-marins, usine fermée sous l'occupation, cette activité n'a jamais été reprise. Cela fait donc près de 60 ans qu'il n'y aucune raison qu'il reste aucun résidu.* » Voilà ce que dit le pollueur. Mensonges de la préfecture qui nous écrit et qui dit : « *L'usine a effectué le traitement de l'amiante bleu jusqu'en 1940 pour l'armée et que cette activité n'a pas été reprise après la guerre. Ainsi, lorsque l'activité a repris, des contrats de dépoussiérage ont été souscrits par la société. Actuellement, le site ne présente pas de dangers particuliers relatifs à l'ancienne activité de broyage de minéraux. Enfin, je vous informe qu'il n'existe pas d'autre cas de mésothéliome connu à Aulnay-sous-Bois chez les riverains de la société CMMP.* »

Les contrats de dépoussiérage sont restés introuvables, et pour cause, ils n'existent pas. Les mésothéliome, nous en sommes à 47 recensés par nous. Mensonges de la mairie de l'époque qui nous dit : « *L'usine de broyage de minéraux, la nature des minéraux faisant l'objet de traitements ont essentiellement été du silice et de l'oxyde de fer.* » Ils ont broyé de la silice et de l'oxyde de fer. La silice et l'oxyde de fer n'existent pas en tant que minéral, mais c'est une astuce, effectivement, puisque la silice et l'oxyde de fer rentrent dans la composition chimique de l'amiante. De toute façon, mentir, est-ce utile ?

La famille se lance alors dans une enquête qui durera cinq ans, véritable course d'obstacles remportée grâce, il faut le dire, à l'appui de nos amis scientifiques et avocats. Quelques exemples : Nous téléphonons à l'inspection du travail. « *Oui, nous avons bien un dossier CMMP. Mais il est vide. La police l'a retrouvé à Bobigny.* » Les pompiers de Paris : « *Il n'y a pas eu d'incendie à Aulnay le 6 juillet 1962.* » Alors pourquoi *Le Parisien*, le lendemain, le 7 juillet écrit : « *Un incendie s'est déclaré hier dans une usine 107 Route de Mitry.* » C'est dommage, car le rapport des pompiers aurait prouvé qu'en 1962, il y avait encore de l'amiante et non pas avant-guerre. Quant au STIIC, service d'inspection des installations classées, son responsable, au téléphone, semble vacciné avec une aiguille de gramophone. Il répète en boucle : « *Oui, c'est une usine de farine d'amiante, mais c'était avant-guerre et ils n'ont pas repris après-guerre.* »

Finalement, nous saisissons la CADA et les personnes qui nous bloquaient déroulent le tapis rouge et 365 photocopies accablantes sont remises à nos avocats, à la police et à la direction générale de la santé. Au même moment, le préfet reconnaît comme par hasard qu'il y a de l'amiante au CMMP et il faut dire qu'un juge d'instruction vient d'être nommé suite à la plainte de la famille. Nous découvrons donc que le préfet de 1938 délivre un arrêté d'ouverture précisant que les ateliers doivent être parfaitement étanches, aucune poussière ne doit s'en échapper. Que le CMMP viole allègrement cet arrêté. Rien n'est étanche. À l'intérieur, les ouvriers ne se reconnaissent pas à six mètres dans le brouillard de poussière. Que la poussière tombe massivement sur les jardins, les commerces, les écoles et les enfants écrivent leur nom sur le marbre souillé des tombes du cimetière mitoyen. Que la préfecture laisse faire en dépit des plaintes incessantes des riverains, relayées par les élus locaux de l'époque. Que les préfets successifs de 1995 à 2000 feront obstruction à la consultation du dossier.

Le 9 novembre 2000, première réunion publique dans cette salle, bourrée de monde. Nous avons dû sortir des tables pour faire rentrer tout le monde. Les premiers malades se manifestaient. L'émotion était grande. *Le Parisien* relayait l'information. Et bizarrement, les Renseignements Généraux me téléphonaient le lendemain pour me féliciter ! En 2001, première permanence dans cette salle, avec Henri PÉZERAT, toxicologue, fondateur du groupement de Jussieu et notre ami avocat François LAFFORGUE, qui m'apprennent alors à gérer les premiers dossiers d'indemnisation des malades.

Puis réunion dans le bureau du secrétaire général en préfecture, dépôt de trois fiches techniques, première demande : « *S'il vous plaît, fermez le site ouvert aux quatre vents où les enfants jouent.* » On nous objecte que c'est une propriété privée et qu'on ne peut rien faire. Alors, nous rétorquons : « *Et si les tôles du toit pourri tombent dans la cour de la maternelle, vous évoquez la propriété privée ?* ». Deuxième demande : dépolluer et démolir conformément à la loi. Il faudra attendre douze ans avant, après moult péripéties. Troisième demande : recherche des malades. Mais nous sommes priés, nous, d'apporter la preuve que la pollution a fait des malades. On marche sur la tête !

À partir de là, se développe un mouvement citoyen qui n'a fait que s'amplifier, jusqu'à six associations ; multiples motions au préfet, au maire, articles de presse, télévision, radio, etc.... S'ensuivent quelques

années de tergiversation, nous pouvons dire comme ça, avec la DASS, l'Institut de veille sanitaire, Groupe de travail mort né, véto du préfet, etc.... 2005/2006, deux manifestations de rue vont convaincre l'Institut de veille sanitaire et le préfet de réaliser une étude CIRE (cellule interrégionale d'épidémiologie d'Ile de France, antenne régionale de l' Institut National de Veille Sanitaire) qui sortira en 2007 apportant cette preuve exigée par le préfet. À cette occasion, l'excellente collaboration autorités/associations, une véritable démocratie participative, s'installe. Nous avons fourni trente-cinq dossiers avec l'accord des familles. Cette étude de santé publique est une première en France.

En 2009, le mouvement s'élargit avec la création du Comité de pilotage initié par la ville d'Aulnay et les permanences bénévoles du Docteur ALLOUCHE. Puis, les multiples démarches auprès de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) vont aboutir à une deuxième étude : étude de faisabilité. Là aussi, une première en France, réalisée par le groupe scientifique GIS COP 93 qui prouve que peut-être 30 000 personnes encore vivantes ont été fortement exposées aux poussières d'amiante du CMMP, qu'il est possible de retrouver leur adresse, qu'il faut assurer leur suivi post-exposition par une équipe pluridisciplinaire de professionnels médicaux, psychologiques, sociaux. Là aussi, excellente collaboration autorités/associations. Nous fournissons 100 cas de malades qui seront géo-localisés dans un rayon de 1 500 mètres autour de l'usine.

2014 : le dispositif ARS de recherche des personnes exposées voit enfin le jour. Là aussi, une première en France. Mais cette fois la démocratie sanitaire tant vantée par l'ARS n'aura pas lieu. Nous sommes invités mais réduits au rôle de figurants. Il n'y a rien à discuter, rien à négocier. Le dispositif est ficelé. Il a été décidé en haut lieu, entre la ministre et le député du coin, inconnu du comité de pilotage et dans son dos et celui de son président de l'époque, le Docteur ALLOUCHE. Conséquence : il n'est plus question de rechercher 30 000 personnes, mais seulement les 14 000 élèves des écoles voisines, refus de rechercher les anciens travailleurs de l'usine alors qu'un fichier existe, refus de prendre en compte les malades liés au zircon (radioactif). L'ARS ne fait qu'informer et conseille de se rapprocher de son médecin traitant. Refus donc d'assurer le suivi post-exposition et, plus grave, l'ARS décide de détruire les adresses retrouvées des anciens élèves, interdisant tout suivi dans le temps. À ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de l'ARS sur le nombre d'envoi, aucun bilan.

C'est donc à partir de cette carence que les associations, en accord avec la ville, ont créé le CISA dont Marie-Françoise vous parlera, de même qu'Annie vous parlera de PICRI (partenariat institutions/citoyens) qui se met en place actuellement. Deuxième grande bataille : la dépollution/démolition du site industriel du CMMP, Rue de Mitry. Quatorze ans de lutte pour faire simplement appliquer la loi. Des années de discussion avec préfecture, ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), BRGM (bureau de recherche géologique et minière), Inspection du travail, le STIIC (service technique inter départemental d'inspection des installations classées), la mairie, etc... Par exemple, grâce à François LAFFORGUE, notre avocat, qui nous introduit en information volontaire, nous tenons tête aux experts. Préfet, mairie, pollueur, avaient « oublié » de dire aux experts qu'il était prévu la construction de onze pavillons avec jardin sur l'ancienne usine. Quoi ? 11 pavillons avec jardin sur un terrain pollué ? Eh oui ! Et nous avons même trouvé de l'amiante jusqu'à trois mètres de profondeur dans le sol.

S'ensuit une polémique : soit un chantier à ciel ouvert qui aurait encore pollué le quartier et fait de nombreux malades, soit un chantier conforme aux règles techniques de l'arrêté du 14 mai 1996 imposant une enveloppe étanche autour des bâtiments à démolir pour empêcher toute poussière vers l'extérieur. Experts et professionnels se sont ridiculisés en prétendant que la poussière n'est pas un matériau friable,

qu'il y en a en quantité infinitésimale. Sauf que l'étude VERITAS que nous avons pu obtenir prouve que sur un centimètre carré, il y a 5 900 000 fibres d'amiante, sur un centimètre carré, sur les charpentes des ateliers.

Octobre 2006 : tentative de passer en force. Le CMMP commence le chantier, sans autorisation. Alerte des riverains, l'inspection du travail fera arrêter le chantier. Finalement un chantier modèle, également une première en France pour la dépollution d'une ancienne usine d'amiante : confinement étanche, dépression atmosphérique, adduction d'air, rabattage des poussières, et surtout participation des associations aux réunions de chantier, là aussi grâce à nos avocats. Seule ombre au tableau, le principe pollueur/payeur est bafoué. Au lieu de soutenir les associations pour contraindre le préfet à faire saisir les sommes auprès de CMMP et l'obliger à faire les travaux – c'est l'article L.514-1 du Code de l'environnement – le maire de l'époque rachète le terrain et fait réaliser les travaux. Sauf qu'il se lie les mains en signant un protocole en préfecture précisant que le pollueur payera en tout état de cause la somme de 400 000 euros sur une facture qui se monte aujourd'hui à 17 millions. Le 22 octobre dernier, la justice a tranché, déboutant la mairie de sa demande de remboursement. La nouvelle municipalité fait appel, donc affaire à suivre aujourd'hui.

À noter que seules dans ce jugement, les associations sont reconnues légitimes d'agir. Aussi, pour les récompenser de leurs 20 ans d'effort citoyen, le tribunal leur accorde 1 euro sur les 10 000 demandés. 1 euro pour un mouvement sans lequel rien ne se serait passé à Aulnay, les malades et les morts seraient restés totalement invisibles. Ainsi, la dépollution se fait aux frais des contribuables et, pour les victimes, c'est la double peine. Non seulement la pollution les a rendu malades, mais elles payent la dépollution. On marche une fois de plus sur la tête. Accessoirement, une agence immobilière a fait une excellente affaire. Elle a acheté le site pollué 220 000 euros, dont le CMMP s'est débarrassé, et l'a revendu quelques années plus tard à la ville 1 265 000 euros, le PLU étant passé par là. C'est ce qui s'appelle pour moi faire de l'argent en dormant.

L'impunité est totale, sur le plan pénal, puisque les vingt-cinq plaintes au pénal se terminent en 2013 par un non-lieu. Tous les responsables du temps de l'exploitation de l'amiante sont décédés : PDG et préfet de l'époque. Le dernier préfet meurt trois jours avant la convocation de la juge. Le CMMP en tant qu'entreprise est inattaquable. La loi sur les personnes morales est postérieure aux faits.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour résumer une longue lutte. Je terminerai en remerciant chaleureusement tous ceux sans qui ce mouvement n'aurait pas eu lieu : les victimes et leurs familles qui nous soutiennent financièrement, l'apport des associations dans toute leur diversité, le soutien bénévole des scientifiques de santé, les professionnels de la CIRE, de GIS COP, les Docteurs MATTHIEU, ALLOUCHE, ISNARD, VYRALY, les élus, la ville d'Aulnay, les journalistes – notamment du *Parisien* – et nos avocats militants qui, gratuitement, ont porté depuis quinze ans, le gros dossier au pénal, celui du tribunal de Cergy-Pontoise, celui en cours au Tribunal de Paris et qui gère l'indemnisation des malades avec grand succès et dans des conditions financières exceptionnelles pour les victimes. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ! Je passe la parole à Marie-Françoise qui nous parle du CI3A.

MARIE-FRANÇOISE ROFORT :

Donc le CI3A a été créé le 2 décembre 2014 suite à une réunion entre la municipalité, les associations et un partenariat avec l'hôpital Robert Ballanger. Cette création s'est faite un peu dans l'urgence suite à un buzz

médiatique qui a pris tout le monde par surprise puisque personne n'était informé que l'ARS avait envoyé de nombreuses lettres d'informations auprès des écoliers qui avaient été identifiés. Et donc ça a été retransmis à la télévision, dans la presse nationale et la presse locale.

Suite à ça, les victimes, dont beaucoup ignoraient la contamination par le broyage d'amiante de cette usine dans un environnement en plein centre-ville, se sont manifestées auprès de l'ARS et auprès du centre médicale Louis Pasteur. Donc en urgence et dans l'improvisation totale, des listes ont été constituées avec les différentes personnes qui appelaient au centre médical.

Très vite, le CI3A s'est organisé, dans un premier temps en élaborant un certain nombre de documents pour informer toutes les personnes. L'ensemble de ces documents, que vous connaissez tous maintenant, c'était : une lettre d'information auprès des personnes exposées, une lettre d'information auprès du médecin puisque ce qui était conseillé à ces personnes, c'était de se rapprocher de leur médecin-traitant pour avoir une analyse objective de la situation. Cette objectivité relevait obligatoirement d'un passage d'un scanner pulmonaire pour voir si vous aviez été contaminés par l'amiante. Nous avons aussi établi en urgence un questionnaire sur lequel nous demandions des informations par rapport à la scolarité, par rapport à l'habitation, par rapport à la profession, par rapport à votre adresse personnelle et si vous aviez eu des soucis de santé. Donc nous avons construit une base de données à partir de toutes ces informations. Et pour les personnes qui nous ont renvoyé une copie de leur scanner qui avait montré une contamination à l'amiante, nous les avons recontactées pour leur expliquer la marche à suivre, les informer.

Parallèlement, s'est mise en place une permanence au centre médical, tous les jeudis, où nous pouvions recevoir les gens qui souhaitaient nous rencontrer. Pour les gens qui habitaient en province – parce que plus de 50 % qui nous ont contactés habitent en province – il s'agissait d'un entretien téléphonique pour les informer. Alors, quelques chiffres. Globalement, vous êtes à peu près 440 personnes à nous avoir contactés. 590 personnes ont renvoyé le questionnaire complété avec copie du scanner ou pas parce que c'était selon la volonté de chacun de passer ce scanner ou pas. Et parmi ces personnes qui nous ont répondu et qui nous ont envoyé une copie de leur scanner, à peu près une trentaine de personnes ont été contaminées par l'amiante. Alors, dans ces contaminations par l'amiante, il y a deux cas de figure, j'ai envie de dire : les malades, c'est-à-dire les cancers broncho-pulmonaires et les mésothéliomes (pathologies graves avec une espérance de vie limitée, des traitements très lourds et des souffrances très importantes) et la grande majorité, quand même, ce sont les stigmates de l'amiante, c'est-à-dire que les personnes ont été contaminées, ce qui se traduit, sur le plan du scanner pulmonaire par des épaissements pleuraux. Ce sont stigmates, mais pour lesquels il n'y a pas de traitement et avec lesquels on peut vivre, mener sa vie quotidiennement à peu près normalement. Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui.

ANNIE THEBAUD-MONY :

Bonsoir à tous. Je vais présenter un travail que nous faisons. Moi, je suis à la fois chercheur en santé publique et faisant partie de cette équipe GISCOP qui a travaillé pour qu'il y ait un travail de santé publique sur les conséquences sanitaires de cette exploitation. Et puis je suis aussi d'une des associations, Ban Asbestos France, qui lutte pour l'interdiction de l'amiante dans le monde, qui a participé au collectif des associations qui se battent depuis vingt ans sur cette situation.

Et en fait, quand nous avons vu l'initiative prise par l'ARS de donner seulement une information aux personnes, mais sans accéder à notre demande qui était que nous voulions que les personnes qui ont été

exposées au niveau environnemental et, bien sûr, les anciens travailleurs du CMMP, bénéficient d'un suivi post-exposition. Alors, dans le cadre professionnel, normalement, il y a un suivi pos-professionnel qui est inscrit dans la loi. C'est un droit. Et nous considérons que, avec le drame que nous connaissons à Aulnay-sous-Bois, complètement légitime que les personnes accèdent aussi, par la partie environnementale de la contamination, à un droit à un suivi post-exposition. Et je dirais que l'objectif que nous nous sommes donnés collectivement, et la mairie, de ce point-de-vue-là nous a soutenu, c'est de faire en sorte que nous essayons de construire, avec le CI3A, cet embryon, je dirais, de suivi pour les personnes qui prennent contact avec nous. Malheureusement, nous aurions souhaité que l'ARS, elle-même, soutienne une initiative comme celle-là, en lien avec l'hôpital Robert Ballanger, qu'on trouve des solutions pour les personnes qui n'habitent pas à Aulnay-sous-Bois, ou qui n'habitent pas la région parisienne, mais que ce droit soit ouvert. Ce que nous n'avons pas véritablement obtenu.

Et donc nous avons réfléchi collectivement, les associations et les chercheurs, en disant qu'il ne fallait pas que nous laissions cette situation sans en faire un travail d'évaluation et de bilan, en montrant le travail qui a été fait par les associations, le travail qui a été fait par des institutions, des chercheurs et que, surtout, il faudrait que cette expérience fasse réfléchir sur les modalités d'une véritable prise en charge des victimes de sites industriels pollués et aussi fasse réfléchir sur la nécessité de la prévention. C'est-à-dire que là, nous avons une situation qui montre à quel point il y a une carence de la santé publique depuis l'installation de cette usine dans les années 30.

Donc ce que nous avons fait, c'est que les associations, les chercheurs, les bénévoles du CI3A, nous avons construit un projet de recherche que nous avons soumis pour financement au Conseil régional qui a une ligne de recherche sur les partenariats entre des mouvements citoyens et des chercheurs, au niveau scientifique. Et donc le projet a été accepté pour trois ans de travail. En fait, nous avons trois objectifs : tout d'abord engager un travail de mémoire. Gérard vous a fait un rapide exposé de cette histoire, mais nous considérons qu'il y a absolument nécessité à approfondir ce travail et que ça doit rester comme une histoire très, très importante de l'histoire de la ville d'Aulnay, une histoire citoyenne par rapport à ce qui s'est passé pour que, aussi, les générations qui viennent soient au courant, comprennent, sachent pourquoi dans leurs familles, parfois, l'un des leurs – plusieurs parfois – chez les travailleurs, chez les riverains, il y a eu ce drame et comment un mouvement citoyen a permis de faire émerger cette situation, de briser l'invisibilité de cette situation. Donc engager un travail de mémoire, de reconstitution de ce qui s'est passé, rechercher et aider les victimes à faire valoir leurs droits.

Et je dirais que dans cette recherche, il y a deux dimensions : il y a une dimension individuelle, bien sûr, qui est que pour toute personne qui a été exposée à l'amiante – et nous sommes plusieurs associations à avoir cette expérience – il est très important de pouvoir, je dirais, s'appuyer sur la solidarité entre les victimes et s'appuyer sur la solidarité avec ceux et celles qui ont pris conscience de la gravité de ce problème. Et puis, il y a une dimension collective qui est que notre travail scientifique va être aussi de donner à voir l'ampleur des conséquences sanitaires de cette situation. Il y a un travail, actuellement, qui est fait avec une jeune géographe, qui est ici, Léa, pour qui ça constitue aussi une partie de sa formation – elle travaille avec Benjamin LYSANIUK qui n'a pas pu venir aujourd'hui, mais qui est le directeur du GIS COP actuellement – et l'objectif, c'est de faire un travail de géolocalisation des personnes exposées et des personnes victimes d'une maladie liée à l'amiante, victime vivante ou décédée.

Et un travail aussi, pour essayer autant que faire se peut, de retrouver, pendant ces trois ans, au-delà des personnes qui ont reçu la lettre de l'ARS, le maximum de personnes qui ont habité, qui ont été exposés parce qu'ils travaillaient au voisinage du CMMP. Les travailleurs, bien sûr. Et puis, par exemple aussi, les travailleurs municipaux qui ont pu intervenir à proximité, etC... Donc, retrouver au maximum les personnes qui ont, pour une raison ou pour une autre, subi la contamination de cette usine. Et faire valoir les droits de ceux et celles qui, malheureusement, ont un préjudice, par une des maladies liées à l'amiante.

Et puis, il y a un troisième objectif qui est de parvenir à construire, mettre en place un suivi médical pour les personnes qui ont été exposées, c'est-à-dire ne pas faire de ce travail un travail seulement ponctuel. Et là, nous avons des relations aussi avec le service de pneumologie et le service de radiologie de l'hôpital Robert Ballanger, pour les personnes qui sont ici. Mais notre objectif, c'est aussi de continuer à suivre les personnes au-delà même de ce travail de recherche.

Donc voilà l'objectif que nous nous sommes donnés dans les trois ans, de donner à voir le travail de collaboration et, comme disait Gérard, de démocratie participative aussi sur le fait que dans une histoire comme ça, bien sûr, il y a des professionnels de la santé, des scientifiques, je dirais des experts citoyens, parce que c'est notre responsabilité citoyenne que de faire connaître cette situation. Mais il y aussi des citoyens experts et tous ceux qui participent, que ce soit ceux des associations qui sont dans ce travail depuis vingt ans – et nous sommes ici quelques-uns à y être depuis longtemps – mais aussi ceux d'entre vous qui, pour des raisons malheureusement familiales ont à travailler à une procédure de reconnaissance des préjudices subis, je dirais que tous ensemble, nous faisons ce travail. Et nous aurons certainement à vous solliciter encore pour parfois raconter aussi comment ça se passait à l'époque de l'exploitation, comment ça se passait à l'école. Vous voyez, ce travail-là, il n'est pas fini. Et il n'est pas fini parce que nous savons que malheureusement beaucoup de victimes sont encore méconnues. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

ALAIN BOBBIO :

Je m'appelle Alain BOBBIO, je suis président de l'association de défense des victimes de l'amiante en Seine-Saint-Denis et secrétaire national de l'ANDEVA. Je pense qu'il faut prendre conscience que ce qui s'est passé, c'est un véritable crime contre la santé des populations. Ce n'est pas une expression exagérée. C'est une hécatombe. Et le pire, c'est qu'elle n'a pas été faite de façon accidentelle. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui étaient conscients du danger et qui, parce que leur activité industrielle rapportait, ont persisté dans cette activité-là, avec des complicités.

Quand on parle souvent avec des gens d'Aulnay, ils disent : « *Je ne comprends pas qu'on ait laissé s'installer une école à côté de l'usine.* » Mais non, c'est l'inverse. C'est-à-dire qu'on a laissé s'installer une usine de broyage mitoyenne d'une école. C'est absolument insensé. Et ensuite, on s'est installé dans le déni et le mensonge. Gérard vous l'a expliqué. Donc c'est ça qui s'est passé concrètement.

Et je pense qu'au niveau des associations, nous pouvons ressentir quand même une certaine fierté parce que cette démolition de l'usine, quand est-ce qu'elle aurait eu lieu s'il n'y avait pas eu d'associations ? D'abord, elle aurait eu lieu à hussarde, avec des pavillons sur un sol complètement pollué. Le déménagement de l'école, qui est apparu à tout le monde comme une évidence, dans des locaux provisoires, il n'était pas prévu. C'est parce que nous nous sommes battus que les écoliers ont été déménagés. Les grands experts que nous avons rencontrés en justice étaient pour le maintien des écoliers

à côté et une démolition à l'air libre ! C'est à ça que nous avons échappé parce que les associations se sont battues.

De la même façon, je crois que ce n'est pas exagéré de dire que si Gérard et Nicole n'avaient pas commencé ce travail de longue haleine, peut-être que cette catastrophe serait encore aujourd'hui invisible. Parce que l'a donnée à voir, cette catastrophe ? Pas les médecins, pas les autorités sanitaires, mais les associations qui ont fait un travail de fourmi, un par un, de rechercher des gens, de questionner : « *Ah, j'ai entendu parler de... Je vais voir.* », etc.... Donc, je pense qu'il est important de voir un petit peu le passé, mais aussi l'ampleur de ce qui reste à faire.

Nous avons distribué des tracts sur le marché pour appeler les gens à cette réunion. Et il y a deux choses qui m'ont frappé. D'une part, pratiquement tout le monde connaissait ce qui se passait à Aunay, c'est-à-dire que vraiment l'information, la documentation a été faite en profondeur. Et en même temps, la réflexion la plus souvent entendue, c'est : « *Ah, mais ce n'est pas fini ?* » Donc ce qui est important de comprendre, c'est qu'il y a une chose qui est finie, c'est la déconstruction de l'usine dans des conditions de sécurité – et ce n'était pas gagné.

Et il y a une chose qui n'est pas finie. Il y a plusieurs choses qui ne sont pas finies. C'est malheureusement la survenue de nouvelles maladies. C'est-à-dire que nous en avons encore pour une ou deux décennies à avoir des gens avec des maladies mortelles qui leur tombent dessus sans qu'ils aient même conscience d'avoir été exposés. Et puis ce qui n'est pas fini, c'est toutes les choses qui découlent de cette poursuite de maladie présente et passée. Parce qu'il y a d'abord ce travail de mémoire dont a parlé Annie. Il faut que ces choses-là restent ! C'est un devoir ! Nous en découvrons tous les jours. Moi, j'avais hier au téléphone une dame qui n'a pas pu venir. Sa maison était dans l'enceinte du cimetière, avec de la poussière partout, partout, partout, sur les fenêtres... Et cette maison a été détruite. La mémoire, nous ne sommes pas forcément concernés. Elle, elle est encore là. Elle peut expliquer. Et c'est une famille, et ce sont des gens et des camarades de classe. Donc, même ceux qui ne sont pas malades et qui, j'espère, ne le seront jamais, s'ils sont aulnaysiens, la pêche aux informations, la connaissance de gens qui ont des pathologies pulmonaires, c'est très important d'aider à ce travail de recherche qui sera fait dans le cadre de l'étude PICRI.

Et puis, je pense aussi qu'il y a quelque chose qui est la conscience que les gens exposés et malades ont des droits. C'est-à-dire qu'il y a le droit à être suivi. Le suivi médical en France, c'est un désastre. Aussi bien pour les travailleurs – j'ai des chiffres, sur la Seine-Saint-Denis, des gens qui sont passés pas les canaux réguliers pour se faire suivre, des salariés, il y en a 23 en 2014, sur un département comme la Seine-Saint-Denis, vous imaginez ce que ça représente. Donc nous sommes loin du compte. Et alors pour les environnementaux, ce n'est pas prévu. Ça n'existe que sous forme d'actions-pilotes. Donc c'est à nous d'essayer de faire vivre ce droit. Il existe sur le papier, il n'existe pas dans la vie.

Et il y a aussi des droits à indemnisation. Bien sûr, ça ne remplace pas la santé perdue, mais la France est un des rares pays à indemniser les victimes environnementales et à les indemniser de façon simplifiée, en théorie, lorsqu'il s'agit de pathologies spécifiques comme le mésothéliome ou des plaques pleurales. Il faut absolument que les personnes qui s'engagent dans cette voie soient renseignées, aidées, suivies, accompagnées. Et je dirais, un des rôles aussi des associations et du dispositif qui se met en place, c'est aussi le soutien moral, parce que quand on reçoit l'annonce d'un cancer lié à l'amiante, soit pour soi-

même, soit pour des gens très proches qu'on aime, c'est un choc terrible et c'est bien d'affronter ces épreuves-là, pas tout seul. Je m'arrêteraï là.

ROBERT HALIFAX :

Bonsoir tout le monde. Moi, c'est Robert HALIFAX. Je suis secrétaire général de Aulnay Environnement. C'est une association aulnaysienne qui a, quand même, plus de 25 ans sur Aulnay. Nous essayons de traiter pas mal de sujets. Entre autres, nous nous occupons de l'amiante et du devenir du terrain du CMMP. Pour l'instant, le terrain du CMMP a été dépollué en surface. Il a été recouvert. Pour l'instant, il est protégé. Il y a du suivi là-dessus au niveau de la mairie. Mais malheureusement, pour l'instant, il n'y a pas d'argent pour refaire quelque chose dessus. Je pense que ça reviendra quand il y aura des constructions qui seront faites à côté. Il y aura sûrement un besoin d'agrandir l'école ou de prendre le terrain qui est devant l'école pour faire le parking – le parking actuel devenant un agrandissement de l'école. Et bien entendu, ce terrain qui est derrière servira à remplacer le parking qui est devant. Ça, ce ne sont que des suppositions puisque la mairie, jusqu'à aujourd'hui, nous dit qu'ils n'ont pas d'argent et ne font qu'une chose, protéger ce terrain. Ils disent qu'ils sont garants de la sécurité au niveau de la mairie.

GÉRARD VOIDE :

Écoutez, maintenant, la parole est à vous. Nous, nous avons fait un certain travail. Mais nous avons besoin de vous. Est-ce que ce que nous faisons est bien ? Est-ce que nous pourrions faire d'autres choses ? Il ne faut pas hésiter à nous interpeller, même à nous critiquer ! Nous acceptons volontiers les critiques, sans problème.

INTERVENTIONS DANS LA SALLE (caractères en gras dans le texte)

J'ai fait mon dossier, moi, grâce à l'ARS. Et on m'avait dit de contacter le FIVA. Donc j'ai fait le dossier au FIVA. J'ai été très malade, opérée, après un traitement encore. Et donc je voulais savoir pourquoi vous n'aviez pas parlé du FIVA ? Par rapport à l'ARS, quelle correspondance entre les deux ? Mon dossier est en cours. Il devrait se terminer là, très, très rapidement. Mais par rapport à tout ce que vous avez dit, même si je suis malade, même s'il y a des preuves, même s'il y a tout ça, je doute d'avoir un résultat financier, quand même. Mais on va attendre. Et donc par rapport à tout ça, où est-ce que après coup, je peux me renseigner s'il n'y a pas de résultat pour moi ? Parce qu'il est clair que...

Annie THEBAUD-MONY : Alors en fait, nous avons demandé à l'ARS, dans la non-négociation avec elle – puisque ça a été vraiment une non-négociation – une des choses que nous avons demandé, c'est que figure sur la lettre, beaucoup plus explicitement, le fait qu'à Aulnay-sous-Bois, nous mettions en place le C13A (centre d'accompagnement et d'information pour les victimes), et qu'en particulier, dès lors qu'il y avait un problème de maladie, les associations, avec le C13A, proposaient d'accompagner les personnes sur les démarches auprès du FIVA, auprès de la CPAM le cas échéant pour une maladie professionnelle, et avec, aussi, le soutien d'un cabinet d'avocats, avec la transmission, par l'association, vers l'avocat pour soutenir le dossier. Alors, si vous n'avez pas encore obtenu la réponse du FIVA, ce que nous pouvons vous

suggérer, c'est de prendre contact avec le CI3A et avec Gérard VOIDE (du collectif des riverains), de façon à ce que l'offre qui va vous être faite par le FIVA soit examinée au regard de vos droits. Actuellement, nous ne sommes pas complètement tranquilles car il y a une volonté de faire baisser les indemnisations, parce que, malheureusement, il faut savoir que le FIVA est un organisme dont une partie de l'argent vient du fonds commun des entreprises et des contribuables, de l'état. Et en fait, dans la loi sur le FIVA, il est en principe admis que le FIVA se retournerait contre les responsables. Ce qu'on appelle l'action récursoire. Et en réalité, très peu d'actions récursoires sont faites. Donc évidemment, c'est un coût pour les contribuables, pour le fonds commun des entreprises, le fonds d'accidents du travail/maladies professionnelles, et donc il y a tendance, quand même, à limiter les indemnisations quand ils peuvent les limiter, par rapport à ce qui est considéré par la jurisprudence – aussi par les tribunaux – comme étant légitime. Donc c'est la raison pour laquelle il est souhaitable que vous ne restiez pas seule et que vous puissiez être aidée avec un accompagnement sur les suites de ce qui va se passer par rapport à votre dossier.

Le dossier se termine et je devrais attendre la réponse. Donc, dans ce cas-là, après coup...

Gérard Voide : Oui, on va vous aider, bien sûr. Nous sommes là pour ça, les associations. Et nous commençons à avoir une expérience, malheureusement.

Alain Bobbio : Pour appuyer cela, je dirais que le FIVA donne une fausse impression de simplicité. On remplit un papier et on attend l'indemnisation. On peut se heurter à des difficultés très importantes d'ordre médical. Là, tout récemment, nous sommes tombés sur un imbroglio où les certificats médicaux avaient été mal faits par les docteurs et où donc ça a créé un handicap pour faire avancer ce dossier au FIVA. Donc le fait d'être bien conseillé permet de remettre le dossier sur les rails, éventuellement de refaire le certificat médical, éventuellement de compléter avec des documents qui manquent plus facilement. Et après, lorsque vous avez une offre du FIVA, il faut vérifier très soigneusement que cette offre n'est pas sous-estimée. Parce que les préjudices sont très importants quand on est gravement malade, il n'y a aucune raison d'avoir une indemnisation au rabais. Si on peut raisonnablement obtenir une majoration, il faut le faire. Alors, il faut bien comprendre aussi que vous avez deux situations à Aulnay. Vous avez des gens qui ont travaillé et qui ont respiré de la poussière qui ne venait pas de leur travail, qui venait d'à côté. Ceux-là, peuvent être reconnus en maladie professionnelle par la Caisse primaire. Et ensuite, ils peuvent avoir une indemnisation complémentaire par le fonds ou par une action en faute inexcusable. Mais vous avez des victimes qui sont uniquement environnementales, c'est-à-dire que c'est parce que j'habitais ou que je suis allé à l'école, que j'ai été contaminé. Et pour celles-là, il n'y a pas vraiment d'autre choix que le fonds d'indemnisation. Mais il ne faut pas y aller tout seul et il ne faut pas y aller n'importe comment. Enfin, c'est ce que nous souhaitons conseiller.

Gérard Voide : Ce que je pense, c'est qu'il y a un point de ralliement avec le CI3A. N'hésitez pas. Il y a une permanence tous les jeudis. Vous pourrez pendre, à la sortie, le document.

Marie-Françoise : Vous avez toutes les coordonnées qui sont là.

Gérard Voide : Parce que, par exemple, nous pouvons citer un autre cas où le FIVA a fait des difficultés sur deux dossiers. Il faut dire aussi qu'il y a eu des malversations. Il y a des gens qui ont essayé de faire des dossiers, comme il y a des tricheries sur la sécurité sociale. Alors le FIVA a dit : « *Oui, il faut qu'on fasse très attention.* » Donc ils nous ont cherché un peu les poux dans la tête. Et nous avons été amenés, l'ensemble

des associations, à faire une lettre où nous leur disons : « *Pourquoi vous faites ça ? Nous vous avons fourni les documents, nous vous avons fourni le certificat scolaire comme quoi la personne a fait sa scolarité à l'école du bourg.* » « *Oui, il y avait un numéro de téléphone qui semblait suspect parce qu'il n'y avait pas le 01 devant !* » On leur a dit : « *Vous êtes gentils, vous avez raison de contrôler, mais nous déjà, nous contrôlons. Nous ne faisons pas n'importe quoi, nous sommes des gens sérieux. Vous pouvez peut-être imaginer que l'éducation nationale, ils ont un ancien tampon !* » Les associations, et puis le fait que nous soyons un mouvement, ça aide beaucoup. Mais il ne faut pas hésiter à nous interroger. Nous sommes là pour ça.

Moi, je suis venu à Aulnay beaucoup plus tard, mais j'ai fait mes études à Jussieu. J'ai plusieurs questions les unes derrière les autres. Vous savez qu'on nettoyait les câbles et on en avait jusqu'aux genoux, de l'amiante. Est-ce que c'était de l'amiante bleue ? Est-ce que c'était la même amiante à Aulnay que sur Jussieu ?

Annie THEBAUD-MONY : Alors, les flocages étaient souvent avec, effectivement, de la crocidolite, donc l'amiante bleue. Et Jussieu a été le bâtiment le plus floqué à l'amiante au niveau européen à l'époque des années 70. C'est-à-dire qu'ils en ont mis absolument partout quand ils ont fait la construction de ce campus. Donc, il y a un certain nombre de victimes parmi les enseignants. Beaucoup, mais moins connues, dans les services d'entretien. Par exemple, les électriciens qui ont passé les câbles. Et parmi les étudiants, nous avons eu connaissance, Henri PÉZERAT, qui avait été le premier à mobiliser sur le problème de l'amiante à Jussieu dans les années 70, a été contacté par plusieurs étudiants qui avaient été exposés et qui présentaient des problèmes de santé liés à l'amiante.

Deuxième point. J'ai acheté une maison isolée en laine de verre. Est-ce que l'amiante mise à l'usine a pu se déposer dans la laine de verre que je vais ensuite manipuler pour la remplacer ?

Annie THEBAUD-MONY : En principe, la laine de verre et l'amiante, ce sont des procédés différents.

Non, ce n'est pas ça. Comme la laine de verre était sous la toiture avec des tuiles, est-ce que le nuage d'amiante, est-ce qu'il a pu se déposer dans la laine de verre ? Et quand j'ai déposé la laine de verre, est-ce que j'ai pu être contaminé ?

Annie THEBAUD-MONY : Vous habitez auprès de l'usine ?

Oui, près du marché.

Annie THEBAUD-MONY : Ce qu'il y a, c'est que c'est tout à fait possible que sur toiture, il y ait pu y avoir de l'amiante. Est-ce qu'elle a pénétré jusqu'à l'intérieur ? C'est vrai que ça ne fait probablement pas partie des plus fortes expositions environnementales, dans les jardins par exemple.

Gérard Voide : Vous me faites penser à un document que nous avons pu obtenir après bien des difficultés parce que nous avons passé du temps à compiler des archives. Dans les années 70, par-là, comme ça avait vraiment râlé depuis un sacré moment, qu'il y avait eu des pétitions, etc... un expert visite et dit : « *Oui, il y a une émission de poussière importante.* » Et il parlait de toiture. Il disait que les toitures autour de l'usine étaient blanches. Donc oui, de toute façon, l'étude GIS COP dit jusqu'à 1500 mètres autour de l'usine, on peut dire qu'il y avait une forte exposition. Après, c'est sûr que l'amiante étant très volatile, très

microscopique, ça se dilue. Mais vraiment, autour de la rue du marché, toutes ces rues tout autour, on peut vraiment penser que la pollution était importante.

Pour revenir sur Jussieu, nous avons un autre souvenir : j'ouvre une porte et je me trouve face à une machine avec deux gars en scaphandre. Et bien sur il y avait de la poussière qui était là. Et sous la porte, qui n'était absolument pas calfeutrée, il y avait cette espèce de tapis. Il y en avait partout, dans toutes les salles. Est-ce que je peux faire partie du suivi ou pas ?

Annie Thébaud-Mony : oui, Bien sûr ! S'il y a des gens qui veulent nous laisser leur adresse, à la sortie, vous pouvez marquer vos coordonnées.

Alain Bobbio : Par rapport au problème qui a été soulevé, il me semble qu'il faut distinguer deux types de choses. Moi, je ne me concentrerais par forcément sur le fait d'enlever le matériau dont vous avez parlé. Je crois qu'il y a deux types de situation. Il y a des situations de pic de pollution. C'est-à-dire que ça ne dure pas longtemps, mais on en prend plein partout. Et comme c'est de la poussière, dès qu'il y a un courant d'air, elle est par terre et elle revient à la hauteur des voies respiratoires. Ça, c'est des situations, par exemple, l'incendie de 62, c'en est une ; le passage d'un camion, c'en est une ; la démolition de quelque chose en amiante sans précaution, c'en est une. Mais je pense qu'à Aulnay, il y a quelque chose de plus important que ça. C'est tout simplement le fait de vivre à longueur d'année près d'une source de pollution. Et on peut faire des tas de choses très ordinaires – marcher, gratter la terre, etc... – et se trouver en situation d'exposition. J'ai été, il y a une dizaine de jours en Italie à Casalé Monferrato où nous avons une usine qui est fermée depuis très, très longtemps mais tout un périmètre très large, la quasi-totalité de la ville a été arrosée par des poussières d'amiante. Et les gens n'ont pas fait forcément des choses extraordinaires, ils ont vécu près de cette source de pollution.

Robert Halifax : Les oiseaux ont trouvé quelque chose de très bien. C'est d'aller chercher dans nos toits, ils allaient chercher l'amiante pour aller chauffer leurs nids. Donc on voyait, le matin devant l'usine, il y avait un paquet d'amiante et nous nous sommes rendu compte que c'était les oiseaux qui allaient sous le toit, chercher dans les sacs d'amiante, l'amiante pour refaire leurs nids.

Gérard Voide : Ça me fait penser aussi à un autre épisode. Un jour, nous allons au cimetière. Ils sont mitoyens. Et puis, nous étions aussi préoccupés avec le zircon. Nous avons un compteur, nous regardions, etc.... Et j'étais avec Henri PÉZERAT, qui est donc de Jussieu. Et à un moment donné, il me dit : « *Mais c'est quoi ces sacs ?* » Il y avait des coussins. C'était plus ou moins dans le bâtiment éventré qui donnait sur le cimetière. Et un coussin qui était sur le mur, nous l'avons pris. Et c'était de l'amiante pure. Henri a tout de suite vu ça, parce qu'il a vu des usines où ils fabriquaient ces coussins, en fait, pour les gens qui travaillaient sur des grosses chaleurs, des chaudières, ces choses-là. Ils se protégeaient en mettant des petits coussins, comme ça. Et ils fabriquaient ça, ils fabriquaient des coussins où, à l'intérieur, c'était de l'amiante bleue. Et puis à l'extérieur, c'était comme des sacs à patates. Et c'était de l'amosite. C'était un autre type d'amiante. Et ils en ont mis partout, partout. Et pour vous dire, dans l'usine, quand les professionnels sont venus la première fois dans l'usine – nous y sommes allés plusieurs fois dans l'usine – ils se posaient la question : « *Est-ce qu'on va se protéger ou pas ?* » Et puis ils se sont dits : « *Bon, finalement, on va se protéger.* » Donc finalement, ils se sont protégés. Ils ont mis des compteurs sur eux. Donc simplement le fait de visiter le site, ils ont trouvé 7 fibres par litre d'air. La norme c'est 5 fibres. Et nous, nous disons qu'elle devrait être de 0,5. Ça donne une idée. Et il y aussi le fait que, comme disait Alain, soit il y a un pic de pollution qui peut être très nocif, soit, comme il n'y a pas de dose-seuil, ça peut être tout simplement le fait de vivre,

effectivement, des années ou même que quelques mois, avec des fibres microscopiques qu'on ne voit pas – parce que quand ils voyaient la poussière, c'est parce qu'il y en avait vraiment des grosses quantités – mais c'est tout simplement, dans l'air, comme ça, tout à fait invisible, on peut être intoxiqué. Et ça, ils ont intoxiqué les gens pendant cinquante ans.

Juste une question. Les personnes qui ont été à l'école Ormeteau, c'est pareil ou c'est...

Annie THEBAUD-MONY : Oui.

Gérard Voide : Malheureusement, l'ARS, là-aussi n'a pris que l'école du Bourg garçons/filles. Et puis Ormeteau. Ils ont pris Ormeteau quand même. Ils n'ont pas pris Ambourget, ils n'ont pas pris les lycées. Et si vous voulez, vraiment en forte exposition, nous évaluons à peu près 1 500 mètres à vol d'oiseau autour de l'usine.

J'habitais Route de Mitry donc j'étais en plein dedans ! J'ai été contaminée, quand même.

Alain Bobbio : Je vais donner une information brève. À notre connaissance, il y a deux personnes qui travaillaient dans l'école Ormeteau : un prof qui est décédé d'un mésothéliome et une dame qui assurait l'entretien, la cantine, et cætera et qui, elle, a eu des plaques pleurales. Et d'après les informations données par l'établissement, on ne retrouvait pas tellement d'amiante dans l'établissement. C'est probablement une source environnementale. Dans un cadre professionnel, on a toute la source environnementale.

Et puis je voulais juste dire un petit merci au GISCOP qui m'a épaulée il y a six ans pour mon mari qui est décédé d'un cancer des poumons. Ca fait six ans, j'ai été épaulée avec des gens magnifiques. J'ai regardé votre émission à la télévision. Il faut faire plus de mercis, plus de reconnaissance, parce que vous êtes formidables. Merci.

Annie THEBAUD-MONY : Alors le GISCOP, pour vous expliquer, en fait, c'est un travail de recherche en santé publique que nous avons voulu mettre en place avec un certain nombre de collègues, en se disant : « *Il y a un problème d'invisibilité des cancers d'origine professionnelle.* » Et nous avons créé une coordination avec des médecins hospitaliers volontaires, donc à Robert Ballanger, à Avicenne et à Montfermeil. Et puis il y a maintenant la Fédération d'urologie du 93. Nous avons créé cette enquête permanente qui a pour objectif de reconstituer le parcours professionnel des patients atteints de certains cancers. Nous n'avons pas pu prendre tout le monde parce qu'il faudrait une équipe beaucoup plus importante que la nôtre. Nous reconstituons ces parcours dans l'objectif double : d'une part, mieux connaître le travail exposé à des cancérrogènes. Donc il y a un travail d'expertise collective sur à quoi ont été exposées les personnes. Et cette expertise collective est faite, je dirais, en croisant l'expérience des patients et l'expérience de médecins du travail, de syndicalistes, de toxicologues. Et en fait, l'objectif, c'est vraiment d'arriver à faire émerger, là aussi, le fait qu'une grande partie, notamment des ouvriers, sont très, très lourdement exposés et poly-exposés à tout un ensemble de cancérrogènes pour lesquels beaucoup d'entre eux ont des droits qui existent et pour lesquels nous voudrions qu'il y ait davantage de droits à une reconnaissance. Un des résultats de l'enquête, c'est le fait que dans cette population – ça fait maintenant 14 ans que l'enquête est menée, nous avons eu 1 300 patients pour lesquels nous avons reconstitué le parcours professionnel – sur ces 1 300 patients, nous avons 85 % d'entre eux lourdement exposés à

l'amiante, à la silice, au benzène, à la radioactivité, pigments de peinture, etc.... Et nous avons réussi à faire reconnaître 348 de ces patients en maladie professionnelle. Du point de vue du conseil d'administration de la CRAMIF, c'est considéré comme une scandaleuse épidémie de cancers professionnels. Nous, nous considérons que nous sommes encore loin du compte. Et puis, pour nous, il y a aussi l'objectif que ça s'arrête. C'est-à-dire que, à partir du moment où on sait que ce travail exposé, c'est toujours le même. Aujourd'hui encore, dans la construction, dans le travail des métaux, dans la maintenance, dans le nettoyage, les travailleurs, les salariés sont très, très fortement exposés. Il y a tout ce qui est en train d'émerger avec les pesticides. Et ce travail a aussi pour objectif de faire de la prévention. C'est-à-dire qu'on arrête d'exposer délibérément des travailleurs à des risques mortels.

Je voulais juste dire aussi que si vous n'aviez pas été là, je n'aurais rien eu. Je ne me serais pas battue. J'étais dans un état... je n'aurais rien eu ! Même un an après, on m'a téléphoné pour me dire : « Alors, comment ça se passe ? » Mon mari est décédé, j'ai abandonné. Je n'ai droit à rien. Et on m'a dit, une personne qui est là, m'a dit : « Ben si ! Vous avez droit ! » Mais j'allais abandonner. La Sécurité Sociale, il n'y avait rien... et je ne me serais pas battue. Toute seule, je vous assure, on se laisse avoir, on est dans la peine. Je n'aurais rien eu.

Au niveau européen, il y eu une discussion de fait qui concerne l'amiante ? Par les autorités européennes ?

Annie THEBAUD-MONY : Alors, il y a une interdiction de l'amiante au niveau européen, qui est effective depuis 2005. Mais une interdiction qui tolère des dérogations qui devaient être supprimées en 2008. Elles ont été reconduites jusqu'en 2013 et, actuellement, c'est en discussion pour que ce soit reconduit jusqu'en 2025. Ces dérogations concernent l'industrie du chlore qui utilise des filtres à base d'amiante. C'est l'industrie, en particulier allemande, l'industrie chimique allemande. Et de ce fait-là, par exemple, l'Allemagne continue à importer de l'amiante. Et puis nous avons un autre gros, gros problème au niveau européen, c'est qu'il n'y a pas une véritable vigilance sur les produits importés de Chine ou d'Inde et, par exemple, en Hollande, ils ont été saisis par des personnes du problème des plaquettes de frein arrivant avec de l'amiante. Il y a des jouets qui contiennent de l'amiante. Et comme en Chine, en Inde, il n'y a pas d'interdiction, nous sommes dans une situation où, compte tenu de la mondialisation, les marchandises nous reviennent avec de l'amiante. Et la vigilance des services douaniers, ils font ce qu'ils peuvent. Normalement, c'est interdit. Donc il y a une interdiction d'importer, maintenant, des produits contenant de l'amiante. Mais en pratique, en fait, ça passe au travers. Un pays comme l'Australie a renvoyé 10 000 voitures en Chine pour raison de la présence d'amiante dans les plaquettes de frein et dans les embrayages.

Je voulais poser une question pour ma sœur, qui est touchée. Elle habite Alès. Donc je lui avais envoyé la lettre de l'ARS. Elle a malheureusement travaillé dans l'usine. Elle a son certificat de travail. Elle a fait son dossier. Bien sûr, scanner qui a montré que.... Et manifestement, je n'ai pas bien compris, puisque je n'habite pas là-bas, elle me disait qu'elle avait envoyé tout son dossier à la Sécurité Sociale là-bas et que ça avait été transmis au FIVA. Mais alors là, je n'ai pas bien compris. Elle me dit « Le FIVA, pour traiter mon dossier veut que je lui envoie de l'argent. » C'est pour ça, je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris et

puisque je vous vois, je suis contente, parce que je peux vous poser la question. Alors je voudrais savoir où elle peut envoyer son dossier.

Annie Thébaud-Mony : Ici, au CI3A.

Gérard Voide : Il faut peut-être mettre en contact votre sœur avec ces personnes-là.

Oui, bien sûr, je lui donnerai. Mais au moins, je peux la conseiller.

Annie Thébaud-Mony : En tout cas, il faut lui dire qu'il ne faut absolument rien payer. Mais en plus, si elle a travaillé au CMMP, elle a droit à la reconnaissance en maladie professionnelle. Et donc c'est non seulement FIVA mais la reconnaissance en maladie professionnelle.

Merci.

Alain Bobbio : Je ne sais pas son âge, mais si elle a plus de cinquante ans et qu'elle est encore en activité, elle a y compris le droit à une cessation anticipée d'activité.

Ah non, elle n'est plus en activité, elle est beaucoup plus âgée que moi.

Alain Bobbio : Mais c'est impossible que le FIVA ait demandé de l'argent. Donc il y a quelque chose de très louche dans cette affaire. Alors après, il y a autre chose, nous connaissons cette situation, nous sommes capables de la documenter, etc... mais les caisses primaires en province ne sont pas très familières du problème et donc une des tâches que nous pouvons remplir, c'est d'envoyer à cette caisse primaire une documentation convaincante avec les références, les photographies, les documents, et cætera, pour faciliter la reconnaissance en maladie professionnelle. Et le FIVA est là pour donner de l'argent, pas pour en prendre. Donc il y a quelque chose d'extrêmement louche.

Hervé Suaudeau : **Moi, je voudrais, juste avant de poser ma question, vraiment remercier toutes les associations et ceux qui ont consacré une partie de leur vie à ce problème-là, sans qui nous n'aurions jamais su. Moi, j'habite Aulnay depuis toujours et je ne savais pas qu'il y avait ça. Mais vraiment, je voudrais les remercier, vraiment du fond du cœur. Et je sais qu'ils ne font pas ça pour les honneurs ou quoi que ce soit, parce qu'ils refusent les honneurs ou autres. Donc voilà, une énorme émotion là-dessus. Il y a aussi les victimes. Aujourd'hui, il n'y a plus d'argent pour s'occuper du terrain. Pourquoi pas ? Mais par contre, c'est important qu'il y ait un monument, à mon avis, dès aujourd'hui pour les victimes. Parce qu'on oublie très vite. Quelques semaines après la dépollution, déjà on recrusait dans le sol. On avait déjà oublié. Donc il est très important qu'on n'oublie pas ça, pour la mémoire des victimes. Et je voudrais savoir, concrètement, comment on peut vous aider ? Vraiment, c'est important, comment faire ?**

Nicole Voide : Moi aussi, je tiens à te remercier parce qu'avec MonAulnay.com, tu as quelques part toujours relayé et soutenu l'action des associations. Donc merci aussi à toi !

Hervé Suaudeau : **On est obligé de relayer ça, quand on voit ça. Ce n'est pas possible. Ça fait des années qu'on vit dans le silence. Nous avons de petits moyens. On est obligé de relayer. La question n'est pas là. C'est comment on fait pour vous aider ?**

Gérard Voide : Ben, en restant solidaires comme on le fait, en répondant présent aux réunions. Financièrement, vous pouvez toujours, effectivement. Sur le moment, effectivement, ça a déjà été évoqué. D'ailleurs, c'est toi qui l'avais évoqué la première fois, je me souviens bien. Il en était question pendant un moment, avec l'ancienne municipalité. Et puis c'est resté un peu en suspens. Moi, je pense que de toute façon, l'étude PICRI va nous aider aussi, la fameuse mémorisation, les souvenirs. Et nous allons remettre ça sur le tapis. Là, c'est sûr que, comme ce site est là un peu en stand-by... Nous avons pu obtenir – ça, ce n'était pas gagné non plus – d'avoir une dalle bouclier. Parce que franchement, on ne pouvait pas tout enlever. Il y a de l'amiante en profondeur. Il y a des sondages jusqu'à trois mètres de profondeur. Donc à partir de là, les professionnels nous disent que bon, nous pouvons remettre de la terre par-dessus et faire ce que nous voulons. Enfin, nous resterons très vigilants sur tout ça, très, très vigilants sur tout ça. Moi, je ne suis pas forcément pour un monument, mais en même temps, il ne faut pas que ce soit une plaque dans un petit coin, comme ça, paumé ! Il faut vraiment qu'il y ait le souvenir de ce scandale sanitaire.

Il y a une Rue Maurice Niles à Aulnay, personne qui a autorisé l'usine à s'installer à côté de l'école. C'est incroyable.

Alain Bobbio : Ce que je voudrais dire pour alimenter les idées, c'est sur le site de Casalé monferato, ils ont installé un square qui va bientôt ouvrir qui est un jardin dans lequel il y aura effectivement un monument qui ne sera pas une petite plaque, qui sera discuté et choisi par les personnes concernées. Et au moment où j'y suis venu, il y avait un créateur de roses qui a créé, en hommage aux victimes, spécialement. Et donc, tout le thème qui était en discussion dans le mouvement au moment où j'y suis allé, c'était l'idée qu'on doit se tourner vers l'avenir mais pour le faire efficacement, il faut garder la mémoire de ce qui s'est passé. Et donc c'était ça. Et moi, ce qui m'a frappé énormément et qu'on ne retrouve pas forcément à Aunay, c'est un travail phénoménal qui est fait auprès des écoliers. C'est-à-dire qu'il y a une conscience très, très forte – et ça c'est lié au rôle des enseignants – de ce qui s'est passé et de la volonté de garder la mémoire chez les jeunes. Dès que vous avez une initiative, que ce soit une manifestation, que ce soit une conférence, etc... vous avez des classes entières qui participent.

Annie Tébaud-Mony : Alors moi, je voudrais évoquer, par rapport à la possibilité d'une aide, c'est que, pour l'instant, nous sommes en train de rassembler, dans ce travail de mémoire, tout ce qui s'est passé, toutes les données que nous pouvons rassembler. À un moment donné, va se poser la question de faire un site qui donne accès à ces informations très largement. Et je dirais que là, typiquement, tu peux nous filer un coup de main. Et ce que je souhaiterais, c'est que ce site soit une élaboration collective. C'est-à-dire qu'il puisse y avoir même des échanges, parce que justement, par rapport aux enfants, par rapport aux jeunes, que ça puisse leur parler, que ça ne parle pas simplement à ceux et celles qui ont été témoins directs ou indirects de cette histoire terrible, mais que ça puisse aider les jeunes générations. Je crois qu'Alain a raison d'insister par rapport à ça. Nous avons su cette histoire à partir de quelqu'un qui avait fréquenté les écoles. Eh bien, je dirais, plus jamais ça ! Plus jamais ça ! Et en fait, je pense que là, nous avons vraiment quelque chose que nous pouvons construire ensemble. C'est pour ça que je disais tout à l'heure qu'il faut vraiment que nous ayons la volonté. Ce n'est pas parce que nous avons terminé la déconstruction de l'usine que nous avons fini le travail qu'il y a à faire par rapport à ça. Alors le projet de recherche PICRI, c'est une chose qui permet vraiment de consolider une information sur un jugeons bon de travailler ensemble.

Alain Bobbio : Je voudrais juste aussi attirer l'attention sur un point qui est la question de ce que nous, dans notre jargon, nous appelons le recrutement de proche en proche. La vision des gens qui étaient à l'Agence régionale de la santé, c'était qu'on envoie une lettre, un peu comme une bouteille à la mer. Elle arrive, elle n'est même pas sur papier tricolore. Et elle va directement dans le même trajet que les publicités, une fois sur deux, deux fois sur trois, trois fois sur quatre. Donc il y a un gâchis extraordinaire. Et nous nous apercevons que les victimes reviennent très souvent sur la base de conversations avec un tel ou un tel. C'est-à-dire, je prends un exemple concret. Il y avait un gars, on le blaguait. Il sortait de l'usine, on l'appelait le Père-Noël parce qu'il était couvert de poussière. Ou dans vos voisins, est-ce que vous avez des gens qui avaient des maladies pulmonaires et qui étaient là à l'époque où ça carburait, l'usine était en activité, etc... Et c'est souvent par des « on dit », par des choses de deuxième ou troisième main, qu'on arrive à retrouver la piste de personnes contaminées par le CMMP, plus que par les lettres de l'ARS dans les conditions où elle les a envoyées. On pouvait faire autrement mais...

Nicole Voide : Les médias aussi. Chaque fois qu'il y a eu une interview, à la radio ou à la télé, dans la semaine qui a suivi, nous avons des dizaines, des dizaines et des dizaines de personnes qui nous appelaient.

Il y a aussi beaucoup de personnes qui ont pris peur et qui ne veulent absolument pas – en espérant qu'elles ne seront pas malades – faire une radio ou autre. Je voulais juste dire ça.

Annie Thébaud-Mony : Je dirais qu'il est légitime de donner de l'information. Vous savez, c'est Jean Rostand qui disait : « *L'obligation de subir donne le droit de savoir.* » A partir du moment où, quelque part, vous avez subi quelque chose de la part de cette usine, c'est légitime que vous sachiez. Après, que certains n'aient pas envie de passer les examens médicaux, c'est leur choix et ça se respecte complètement. Mais je dirais que nous, notre responsabilité, c'est de donner cette information. Nous ne pouvons pas la garder pour nous. Il n'y a pas de raison. Et ensuite, c'est le droit de chacun, avec cette information, de faire ce qu'il souhaite. Je dirais que ce qui a été quand même la force de ce mouvement depuis qu'il existe, depuis vingt ans, c'est le travail collectif auquel de très nombreuses personnes ont participé à différentes étapes. Alors, il y a les victimes de maladies qui se sont signalées, les familles qui sont venues et qui ont aussi permis de faire émerger le problème, qui ont accepté de parler avec les chercheurs qui ont répondu à la demande du préfet qui est une demande que je trouve, elle, illégitime, qui est de dire : « *Prouvez-nous que l'amiante donne le cancer aussi à Aulnay-sous-Bois* ». C'est scandaleux ! C'est scandaleux. Est-ce que nous avons besoin de reprouver indéfiniment que l'amiante donne le cancer. Nous avons relevé le défi parce que nous n'avions pas le choix. Et les épidémiologistes qui ont fait le boulot, nous avons eu de la chance parce qu'il y a une jeune épidémiologiste qui a travaillé, je dirais, avec un travail de coopération avec nous. Mais en fait, il fallait aussi que les familles jouent le jeu d'accepter de recevoir les médecins, une jeune épidémiologiste qui venait les questionner, après avoir déjà fait le dossier, etc... Il y a eu tout le travail autour de la déconstruction. De nombreux riverains ont été extrêmement vigilants. Ça a été les sentinelles en quelque sorte, pour éviter qu'il y ait plus de catastrophe qu'il n'y en avait déjà. Les parents d'élèves, il y a eu tout ce travail avec les associations de parents d'élève. Et je dirais que tout ce travail-là, il faut que nous arrivions, collectivement, à plus qu'en garder la mémoire, faire que ce soit une mémoire vivante pour que les enfants, les jeunes, sachent ça.

Gérard Voide : Donc n'hésitez pas, même de voir Marie-Françoise dans sa permanence. Il y a aussi le docteur Isnard qui est médecin de santé publique et aussi Annie THEBAUD-MONY. Donc il y a un groupe aussi au CI3A. Donc n'hésitez pas. Et puis, toute information nous intéresse. Tout détail nous intéresse. Au travers de tout ça, nous avançons bien.

Annie Thébaud-Mony : Alors, dans l'équipe GIS COP, il y a aussi Anne MARCHAND qui est juste ici, qui est actuellement en train de finir une thèse, mais qui est celle qui va rassembler ce qui constitue le travail de mémoire. Elle est donc dans l'équipe de recherche du PICRI. Et qui va donc, dès qu'elle va avoir fini sa thèse, travailler à temps plein sur cette reconstitution de tout ce que nous avons recueilli comme information depuis le début de cette histoire. Donc je voulais aussi que vous sachiez qu'elle peut faire appel à vous, que si vous souhaitez parler avec Anne, Anne est historienne et sociologue. Elle a beaucoup travaillé au GIS COP sur l'accompagnement, justement, des personnes pour lesquelles nous faisons le suivi de la reconnaissance. Et là, elle est prête à rencontrer ceux et celles qui ont des récits qu'ils voudraient, justement, voir conserver quelle que soit la nature des informations qui sont données. Donc n'hésitez pas, là aussi, à nous faire savoir au travers de la permanence du CI3A. Il y a une adresse mail, il y a un répondeur téléphonique et on peut donc, grâce à ça, communiquer avec vous.

Qu'est-ce que c'est que le PICRI ?

Annie Thébaud-Mony : Alors, c'est Partenariat Institutions/Citoyens Recherche Innovante. Pourquoi innovante, je ne sais pas. Mais c'est surtout, ce qui est important, partenariat institutions/ citoyens.

Je voudrais savoir un peu, vous avez parlé tout à l'heure de l'ancienne municipalité. Il y avait une commission avec le Docteur ALLOUCHE. Est-ce que vous avez des informations là-dessus, ou pas ? Et si ça continue, qu'est-ce qu'ils ont fait ?

Gérard Voide : Bien, disons que le CI3A est venu, si vous voulez, en relais. Le Docteur ALLOUCHE a travaillé pendant plusieurs années de 2009, je crois, jusqu'à 2014. Il a reçu, je crois, 80 personnes. Alors si vous voulez, le Docteur ALLOUCHE n'a pas continué pour des raisons de santé. Il est quand même âgé. C'était trop pour lui. Mais il a rendu de grands services. Nous sommes toujours en contact avec lui et dès qu'il ira mieux, il nous aiderait, il est prêt à nous aider. Et donc maintenant, c'est vraiment le CI3A qui a pris le relais. C'est dans le même esprit. Là, c'est effectivement aider les gens pour connaître bien leur parcours professionnel, leur parcours de domicile, leurs dossiers médicaux et puis les aider.

Le pollueur/payeur, on n'en parle plus ?

Gérard Voide : Eh ben oui, il y a un principe, il y a une loi qui dit que le pollueur doit dépolluer. Alors nous, ce que nous avons appris au fur et à mesure de nos expériences, c'est que jamais un pollueur ne dépollue. Enfin, si vous avez des exemples, je ne sais pas mais vous avez déjà vu à la télévision, les usines sont comme ça, abandonnées du jour au lendemain. C'est plus ou moins squatté ou ce que vous voulez. Ce n'est absolument pas respecté. Alors, nous avons un différent avec les élus de l'ancienne majorité. C'est vrai, c'est connu puisqu'on l'a avoué publiquement. Je leur ai dit : « *Je vous parie que le fait d'avoir racheté ce*

terrain pour faire les travaux, bravo, ça permet effectivement d'avoir désamianté en toute sécurité. » Mais ce n'est pas pensable que nous payons tout ça. Et puis c'est les contribuables d'Aulnay, c'est les contribuables d'Ile-de-France et c'est les contribuables même nationaux ! Tout le monde a payé dans cette histoire.

Annie Thébaud-Mony : Sauf le pollueur !

Gérard Voide : Sauf le pollueur. Mais nous ne sommes même pas certains qu'il ait payé les 400 000 euros qu'il devait.

Est-ce que la réglementation s'est renforcée sur l'amiante au niveau national ?

Alain Bobbio : Avant de répondre là-dessus, je voudrais revenir sur le principe pollueur/payeur. Il y a une responsabilité énorme du préfet. Parce que le préfet avait pouvoir que lui donnait la loi qui était tout simplement de confisquer des sommes et de faire les travaux et en en prenant la responsabilité. Il pouvait le faire, par rapport à des obligations non remplies par le pollueur. Il pouvait le faire et il ne l'a pas fait. Il brandit ça comme une menace pour négocier je ne sais quoi, mais il n'a pas été jusqu'au bout de ses possibilités.

Gérard Voide : Il n'a pas appliqué la loi.

Alain Bobbio : Voilà. Donc c'est quand même assez grave, parce que la loi ne ferme pas complètement toute possibilité et simplement le pollueur passe entre les gouttes si en face il n'y a pas la volonté politique de faire. C'est tout simplement ça. Alors après, sur la réglementation, il y aurait beaucoup à dire. Il y a des trous dans la réglementation. Par exemple, j'en prends un : quand on restitue des locaux après un désamiantage, aujourd'hui, on prend comme valeur de référence cinq fibres par litre d'air. La valeur de référence qui est conseillée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire depuis 2009, c'est dix fois moins. Voilà. C'est une prise de position d'un organisme officiel, sérieux, qui recommande une division par dix et ça n'est pas fait. Autre chose : nous avons empêché au niveau de l'ANDEVA de justesse et nous ne sommes pas allés aussi loin que nous l'aurions souhaité. Il y a un décret qui est paru en 2013 qui autorisait des adolescents de 15 à 18 ans de travailler dans des environnements de travail où il y avait jusqu'à 6 000 fibres d'amiante par litre d'air ! Ça ne leur a pas écorché la plume ! Ils ont écrit le décret comme ça. Nous les avons fait reculer en engageant un recours en Conseil d'État et nous sommes passés à 100 fibres. Mais 100 fibres, c'est encore trop. La règle ne devrait pas être la dérogation, ça devrait être l'interdiction pure et simple que des jeunes de moins de 18 ans touchent l'amiante. C'était deux exemples.

Même les autres :

Alain Bobbio : Et même les autres, oui !

Bonsoir, je suis un peu cachée, je me lève. Je viens de Nevers. J'habite à 250 kilomètres. Et je suis la fille et la petite-fille de deux victimes d'Aulnay. C'est la deuxième fois de ma vie que je viens ici. Je suis venue en 93 en voiture, avec mon père. Je ne connais pas. Il a vécu Rue Paulet, il a vécu ici de sa naissance à 19 ans. Il est parti d'ici en 1961. Au moment où ses parents, mes grands-parents paternels sont partis dans

la Nièvre. En 78, ma grand-mère est décédée d'un mésothéliome. Nous n'avons pas compris. Nous n'avons jamais compris, jusqu'à l'année dernière ce qui s'était passé. En 2014, le cauchemar a recommencé avec mon père, donc le cadet de leurs cinq enfants, celui qui a vécu le plus ici. Les autres étaient déjà grands. Mes grands-parents, avant d'habiter Rue Paulet, habitaient le 13^e arrondissement. En juin 2014, ça a recommencé. Mon père, on lui a découvert ça. Ça a été la stupéfaction totale. Il n'avait jamais été en contact avec l'amiante à sa connaissance. Et je voulais remercier surtout Monsieur et Madame VOIDE, parce que leur médiatisation nous a permis de comprendre. De comprendre, pas de digérer parce que ça va faire huit mois demain qu'il est parti. Et mon père, il était au courant. Et là, je suis heureuse d'être là avec vous parce que c'est trop d'émotion. Je note tout. J'écoute tout. Je voudrais savoir, je voudrais connaître les lieux, il faut que j'aie vu l'endroit qui l'a assassiné. Il faut que je voie tout ça. C'est terrible. Mais heureusement que vous avez fait ce travail-là, heureusement parce que nous n'aurions jamais compris ce qui s'était passé. J'ajoute que chez nous, dans la Nièvre, il y a des scandales liés à l'amiante. Il y en a trois. Autours de Nevers, la ville où j'habite. J'habite juste à côté. Et ce que je remarque de bien, ici, j'ai entendu parler du C13A, tout ça, de ce docteur, le docteur ALLOUCHE. J'entends que vraiment, il y a des gens impliqués et qui apparemment sont là pour aider et pour dire la vérité. Et nous, c'est quelque chose que nous n'avons pas connu. L'amiante, chez nous, c'est l'omerta. On ne veut pas en entendre parler. Nous avons des pneumologues qui font passer les mésothéliomes pour des cancers liés au tabac. Voilà où nous en sommes chez nous. Nous avons été traités comme des assassins. Il n'y a d'autre mot. Voilà, on nous a fait croire à un protocole national, et cætera. Nous y avons cru. Nous avons été trop crédules. Nous allions partir pour l'essai thérapeutique. C'était un cancer localisé : plèvre pariétale, en bas à droite. Nous allions partir et puis les choses se sont accélérées et voilà, mon père nous a quittés il y a huit mois demain. Mais c'est une omerta chez nous, c'est scandaleux. C'est scandaleux, voilà. Quand j'entends des choses comme ça, comme ce qui se passe ici avec les médecins, franchement, c'est réconfortant. Et merci à eux, merci aux gens qui dénoncent tout ça. Voilà ce que je voulais dire. Et puis ajouter qu'avec mes petits moyens, maintenant, chez nous, je fais aussi partie d'un collectif. Une usine qui traite des déchets d'aciérie. Il y a 400 tonnes d'amiante dedans, mais bon, ce n'est pas grave, ils ont le droit de travailler pour récupérer deux à trois pour cent de tout ça. Et puis les riverains sont en train d'être intoxiqués comme l'a été mon père, comme l'a été ma grand-mère, comme l'ont été certainement des personnes que vous aimez et que vous avez peut-être perdues, je ne sais pas. Donc, ben voilà, il y a du travail et je tenais à le dire. Mais franchement, mon admiration et la reconnaissance aux personnes qui en ont parlé, qui nous ont permis de comprendre. Voilà ce que je voulais vous dire.

Il y a deux matériaux dont on parle peu : c'est le fibrociment et les plaques de fibrociment, il y en a plein partout ! Et comment ça se fait qu'on n'interdise pas ce matériau ? Surtout en province, les plaques de fibrociment ça recouvre les poulaillers... Et alors, il paraît que les déchetteries n'en veulent pas du fibrociment. Dans certains départements, il y a une réglementation. Et alors dans les autres, il y a autre chose. C'est le granito et là aussi, il y a de l'amiante dans ce matériau-là. Autrement dit, les vieilles tombes sont amiantées. Il y en a de moins en moins, maintenant puisque le granit remplace l'amiante. Mais il en reste encore. Je ne comprends pas qu'on ne fasse pas une législation là-dessus qui nous débarrasse de tout ça une fois pour toute.

Alain Bobbio : Alors moi, je pense que c'est une question très importante parce que quand on dit « interdiction de l'amiante », il faut savoir ce qu'on entend par-là. Ce qui est interdit, c'est produire, extraire, commercialiser, importer. Ce qui n'est pas interdit, c'est avoir en place l'amiante. Il y en a vingt millions de tonnes en France ! Donc, avec une génération, ce n'est pas sûr que nous arrivions à tout éliminer, même en le faisant très sérieusement et en commençant demain matin. Donc, s'il n'y a pas un plan national décliné par région pour éradiquer l'amiante de façon très systématique, nous n'avancerons pas. Je voudrais donner un exemple. La ville de Casalé Monferrato, qui est une ville martyre de l'amiante, ils ont dit : « *Nous voulons redevenir, ça prendra le temps qu'il faudra, une ville sans amiante.* » Mais la dernière fois que j'y suis allé, la totalité des bâtiments publics sont désamiantés. Les rives du Pô qui étaient complètement salopées sont en cours de désamiantage très avancé. Et maintenant, on prend les individus, c'est-à-dire les particuliers, et on propose à chacun d'enlever l'amiante avec des facilités, etc... y compris des facilités pour emmener dans des décharges agréées – parce que c'est ça la question - dans des emballages qui ne polluent pas la nature, qui ne polluent pas tout. Je voudrais attirer l'attention sur un discours que nous entendons souvent. On entend dire : « *L'amiante, c'est compact. Quand c'est du fibrociment, elle est emprisonnée dans le ciment.* » C'est absolument faux ! Le fibrociment est un matériau qui se dégrade dans le temps. Si vous prenez du fibrociment à J+40 ans, vous avez un matériau qui libère beaucoup de fibres d'amiante par dégradation naturelle. Si c'est la couverture d'un poulailler et si vous regardez les gésiers des poules, vous avez de l'amiante dedans. Donc il n'y a aucune raison que pour les humains qui ont des garages dans lesquels ils garent leurs voitures, il n'y ait pas les mêmes phénomènes. C'est quelque chose qu'il faudrait se fixer avec des priorités. On commence par les bâtiments publics, les écoles, etc... et on va jusqu'au bout avec des tranches, année par année. C'est ça qui devrait être fait et c'est ça qui n'est pas fait. Essayez, par exemple, aujourd'hui, en Ile-de-France, d'éliminer des jardinières en amiante-ciment. Pour savoir où les porter, à quel prix, dans quelles conditions, c'est la croix et la bannière. Il n'y a aucune information sérieuse. La dernière fois que j'ai consulté sur internet une adresse, un téléphone pour éliminer justement des jardinières, eh bien je suis tombé sur ROC ECLAIR, les pompes funèbres. Les numéros ne sont pas à jour. C'est un bordel absolument noir. C'est tout ça qu'il faudrait faire. Il y a en France 80 kilos d'amiante par tête d'habitant, qui ont été importées. Et de l'amiante en place, il y en a partout. Et ça, c'est une des batailles des associations aussi, c'est effectivement, sinon d'éliminer complètement cet amiante, de maîtriser, de veiller à ce que la dégradation ne soit pas subie. Ce n'est pas facile. Il y a beaucoup à faire.

Gérard Voide : il y a 80 kgs d'amiante par habitant importé en France et il y a de l'amiante en place partout, partout. Une des batailles des associations, c'est d'éliminer complètement cet amiante, au moins de le maîtriser afin que la dégradation ne suive pas.

Annie Thébaud-Mony : Alors, juste pour prolonger là-dessus, le réseau BAN ASBESTOS, donc qui lutte pour l'interdiction de l'amiante et la gestion responsable de l'amiante en place, a fait une proposition depuis des années, notamment au niveau européen, de constitution d'un fonds européen pour le soutien au désamiantage ou au confinement de l'amiante quand on ne peut pas désamianter et que ce fonds soit alimenté par les industriels qui ont gagné de l'argent avec l'amiante. Cette proposition, nous l'avons faite aux parlementaires, nous l'avons faite dans les ministères, nous l'avons faite au niveau européen. Mais pour l'instant, nous n'avons pas reçu le début d'une réponse. C'est dire que ça les intéresse. Je voulais revenir aussi sur votre intervention, vous remercier, Madame, je ne vous connais pas, Virginie, parce que vous avez mis l'accent aussi sur le rôle de médecins qui ont alerté. Et je crois que nous pouvons ici remercier et le Docteur ALLOUCHE et le Docteur MATTHIEU, et les médecins de l'équipe de ROBERT

BALLANGER qui ont vraiment, et qui continuent à travailler pour aider les victimes à identifier, effectivement, ce qui les a rendues malades, pour travailler aussi dans la constitution des dossiers – ce n'est pas facile pour les médecins, d'autant que les caisses ou le FIVA sont de plus en plus méfiants, demandent de plus en plus de papiers, de pièces, etc... Et je crois que vous avez tout à fait raison de souligner que, malheureusement, ces médecins, ils sont minoritaires dans le corps médical et que nous avons là un très, très gros travail d'information à faire et ce n'est pas facile, parce que, de façon dominante, les médecins résistent à reconnaître les risques industriels à la mesure de ce qu'ils sont et en particulier l'amiante. Hier, j'étais au Centre hospitalier d'Avignon où je faisais une présentation sur les cancers professionnels et entre autres, j'évoquais l'amiante. C'était une opération portes ouvertes de cet hôpital et ils m'avaient demandé de venir parler des cancers professionnels. Parce que les hématologues sont inquiets de voir l'augmentation des cancers hémato. Je parle des cancers professionnels. J'explique aussi le travail que nous faisons, je parle d'Aulnay-sous-Bois, je parle du GIS COP. Juste à la fin, le premier qui demande la parole, c'est un médecin et qui me dit : « *Écoutez tout ça, c'est du détail. La seule chose qui compte, c'est le tabac !* » Donc il s'en est suivi une discussion extrêmement rude parce que je ne me suis pas laissé faire. Mais il était en haut de l'amphi. Je suis une femme, je suis non-médecin. Et rien que ça suffisait à mettre le doute sur la présentation que je faisais. Et là, je vous rejoins complètement. Et nous pouvons saluer les médecins qui acceptent de travailler aussi avec nous.

Je vais parler plus fort. J'avais demandé à l'ancien maire, lorsque nous avons commencé à vouloir démonter l'usine d'amiante, de pouvoir déposer, dans des conditions propres, dans des emballages, toutes les tôles ondulées en amiante qui sont partout. Et là, j'ai eu zéro réponse. Comment est-ce qu'on peut aujourd'hui, puisque j'ai ces tôles d'amiante qui sont sur le côté de mon jardin, enfin c'est un abri, faire en sorte que ça ne s'envole pas ? C'est très difficile à démonter. Pour le moment, je n'y touche pas. Parce que je ne veux pas faire des dégâts. Mais comment est-ce qu'on peut ne pas confiner mais stabiliser ?

Annie Thébaud-Mony : Alors, il y a un certain nombre de procédés de peinture très, très étanche. Il faut demander au CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) quels sont les procédés les plus sûrs pour empêcher tout ré-envol des fibres d'amiante. Parce qu'effectivement, si vous ne les enlevez pas, si vous n'y touchez pas, il faut absolument les isoler. Je sais que par exemple, dans certaines citées HLM, plutôt que d'enlever et donc d'en mettre partout, sur les conduites de fibrociment qui servaient à l'évacuation des eaux usées, ils les ont asséchées, ils ont fait des coffrages et ils ont refait une conduite à côté, avec un signallement au niveau du bâtiment et de l'Office HLM pour que personne ne touche à ces conduites. Alors, après, il y a différents procédés pour empêcher, si on veut ou si on ne veut pas enlever l'amiante, faire en sorte qu'il n'y ait pas du tout de contamination de poussières. Mais le problème, c'est de garder la mémoire de la présence d'amiante. Et en fait, il y avait eu une proposition qui avait été faite par le professeur GOT qui, en 1999, je crois, ou 1997, avait fait un rapport sur le problème de l'amiante. Et une des propositions très importante était qu'il aurait souhaité que le diagnostic technique amiante, qui est obligatoire, qui est donc un diagnostic de tout ce qu'il peut y avoir comme amiante, que ce soit dans un immeuble privé, un appartement, une maison, ou que ce soit dans un immeuble public, ce diagnostic soit porté au cadastre. Et il avait même fait les démarches auprès des services au niveau du Ministère du logement pour savoir comment était enregistré le cadastre, pour voir quel était le coût pour enregistrer ce diagnostic technique amiante dans ce que contiennent les particularités d'une propriété ou d'un immeuble

au cadastre. Et en fait, au cadastre, on lui avait dit : « *Mais c'est tout à fait possible. On y inclut des servitudes. On y inclut, finalement, de multiples informations.* » Et il avait même ajouté : « *On pourrait faire la même chose pour le plomb.* » Donc, avec le diagnostic plomb, l'amiante pourrait figurer au cadastre. Et cette décision politique n'a pas été prise. C'est donc la responsabilité des politiques de ne pas avoir voulu cette préconisation du Professeur GOT qui était fait dans le prolongement de l'interdiction de l'amiante. Cette décision n'a pas été prise. Et vous savez, ou vous ne savez pas à quel point il peut être difficile d'obtenir l'accès au diagnostic technique amiante pour une école, pour un hôpital, pour un service public et pour un immeuble dans lequel vous voulez vous installer. Vous êtes locataire, vous êtes propriétaire, vous voulez accéder à la propriété, il est parfois extrêmement difficile d'obtenir l'accès à ce diagnostic qui est pourtant un document non seulement obligatoire mais qui devrait être accessible à toute personne qui fréquente ces bâtiments.

Autre point, il y a beaucoup de gens qui sont du voyage, enfin, des gens qui viennent de l'Est peut-être, qui acceptent que certaines professions déchargent leurs camions là où ils font des barraquements. Ensuite, c'est aux différentes mairies de déblayer ce qu'ils ont accepté contre monnaie en déversement dans ce terrain. C'était à Aulnay à côté de... : C'est une décharge sauvage. Donc il faudrait pouvoir contrôler ça parce que c'est tentant. J'ai quelque chose qui peut me couter très cher, je le donne à quelqu'un... et puis après, il n'y a plus de trace.

Alain Bobbio : Moi, ce que je voulais dire par rapport à ça, c'est que le problème des décharges sauvages, c'est une vraie calamité nationale, c'est partout. Et en fait, il y a des coins où des associations se sont battues et ont commencé à trouver des solutions. C'est-à-dire que la collecte de fibrociment ou de matériaux du groupement de l'amiante, cette collecte est organisée, annoncée dans la presse, à jours fixes. Est distribué aux particuliers un emballage particulier dans lequel ça tient, une plaque. Et nous avons l'adresse de l'endroit où la déposer. Et elle n'est acceptée que si elle est emballée. Et l'emballage est fourni ! Et il est fourni avec une notice sur les risques, les protections, etc... Donc c'est possible. Simplement, vous avez aujourd'hui une carte de France où vous avez, à certains endroits, une décharge possible et à d'autres endroits, il faut faire 80 kilomètres pour trouver un endroit où mettre des plaques de fibrociment qui peuvent être refusées. Nous avons des photographies où l'ouvrier de la décharge est équipé comme un cosmonaute, par chance, et où celui qui amène, sans aucune protection, dans la voiture où il mettra ses gosses juste après, et on décharge des plaques qui sont cassées. C'est criminel de faire ça ! Donc c'est possible d'organiser ça. Et je rajouterai une information par rapport à ce qu'a dit Annie. La sénatrice Aline Archimbaud, qui est sénatrice de Seine-Saint-Denis, a présenté, dans le débat parlementaire, la proposition de GOT. C'est-à-dire un site internet où avec une tablette n'importe quel parent d'élève puisse savoir s'il y a de l'amiante dans l'école, n'importe quel plombier puisse savoir si là où on l'envoie travailler, il y a de l'amiante. C'est techniquement hyper facile. Elle a déposé. Ça a été soutenu par la Ministre de la santé. Et c'est parti aux oubliettes au moment du retour à l'assemblée. C'était admis, c'était soutenu. Le Professeur GOT était lui-même prêt à participer à un groupe de travail pour savoir comment faire, il avait étudié la question. Et ça s'est perdu dans les oubliettes

Je suis sur une information, c'est pour ça que je le fais à la fin de la séance. Le fils d'Henri PEZERAT, Pierre PEZERAT, a produit un film qui s'appelle « *Les sentinelles* ». Je pense que beaucoup d'associations ici ont dû parrainer ce film. Notre association « *Vivre mieux ensemble* » l'a aussi parrainé et nous avons

demandé à Pierre PEZERAT de venir faire voir ce film aux Aulnaysiens. Alors nous sommes en pourparlers, nous ne savons pas si ça va se faire, au niveau de Prévert, ou simplement au niveau de notre association, mais ce film passera à Aulnay-Sous-Bois, je pense en septembre, octobre, novembre de cette année. Voilà, c'était juste une information. C'est un film qui parle en grande partie de l'amiante et aussi des pesticides. Il y a les deux volets.

Le député Daniel GOLDBERG : Bonsoir, J'ai entendu ce qui a été dit sur la proposition de loi déposée par Aline Archimbaud, votée par le Sénat, si j'ai bien compris.

Alain Bobbio : C'est le groupe de travail amiante du Sénat.

C'est pour ça que je me permettais de réagir. Est-ce qu'il y a une proposition de loi qui a été votée par le Sénat ? Si elle a été votée par le Sénat, elle revient à l'Assemblée Nationale. C'est pour ça que je voulais une précision. Et si c'était ça, je m'engage à regarder dans quelles conditions elle peut être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Si c'est une discussion dans une groupe de travail, c'est autre chose.

Alain Bobbio : Je peux donner une précision factuelle. L'ANDEVA a écrit précisément au Ministère de la Santé pour demander une réponse à cette question et nous avons eu une réponse. Et cette réponse, elle consiste à dire que c'est inopportun. Voilà. Donc je peux transmettre la lettre, votre lettre.

Oui, comme nous nous connaissons depuis longtemps, je veux bien voir la lettre. Mais donc nous ne sommes pas dans la situation où il y a une proposition de loi déposée par Aline – que je connais bien par ailleurs – qui a été votée par le Sénat.

Alain Bobbio : Elle a présenté deux amendements. Un des deux a été refusé. Et le second qui prévoyait une étude officielle de la proposition de GOT, de sa faisabilité, a été soutenu dans le débat par la Ministre. Je n'ai pas rêvé, au Sénat. Ce n'est pas dans un groupe de travail.

Donc ça a été voté par le Sénat ? C'était ça ma question. Si ça a été soutenu dans le cadre du débat d'un amendement, ça a donc été voté. C'était ça ma question.

Alain Bobbio : Oui, mais vous ne retrouvez pas ça dans la loi finale qui, elle, est...

Mais quelle loi ? Je voulais poser une question. De quelle loi on parlait ?

Alain Bobbio : C'était la loi santé.

D'accord, donc dans le cadre de la loi santé, il y eu un amendement déposé par Aline Archimbaud au Sénat, qui a été adopté.

Alain Bobbio : J'ai toute la doc.

D'accord. Nous en parlerons après. Et donc moi, je ne suis pas au courant de cet amendement, de cette proposition mais je regarderai. S'il y a une réponse du ministère, je veux bien interroger, moi aussi, le ministère, en tout cas par rapport aux suites qui ont été données là-dessus parce que je pense que c'est important que chacun ait conscience, sans laisser à penser à tout le monde qu'il y a des risques aux

quatre coins de nos rues, mais quand il y en a, que chacun soit au courant précisément des risques qui sont encourus. Je pense que c'est ça. Nous sommes dans une logique, aujourd'hui, dans nos sociétés – et c'est une bonne chose – de plus grande transparence sur plein de sujet par rapport à des questions qui étaient plutôt enfouies. Et je pense que ce point-de-vue-là, chacun doit avoir effectivement conscience des risques sans affolement, mais avoir conscience des risques. Et c'est d'ailleurs pour ça que quand je me suis préoccupé de ce sujet d'informer les riverains de l'ancienne usine, notamment toutes celles et tous ceux qui avaient fréquenté l'école au moment où la décision a été définitivement prise, fin 2012, de l'enquête lancée, je pensais– c'est la discussion que j'avais eu à l'époque avec Marisol Touraine – qu'il fallait qu'il puisse y avoir une enquête et une information auprès de toutes celles et tous ceux qui ont fréquenté l'environnement proche de cette école, que c'était une première et qu'il fallait avoir un message aussi, comment dire, qui permette aux gens, par rapport à des inquiétudes – je réagissais aussi par rapport à ce que Madame disait tout à l'heure. Les gens avaient peur et légitimement peur, donc il fallait être en situation non seulement d'informer, mais de pouvoir répondre à ses peurs, de prendre aussi des décisions en termes de suivi bien sur de santé, et aussi de comportements personnels. Parce que nous sommes aussi dans une logique de réduction des risques de ce point-de-vue-là par rapport à des personnes qui ont été exposées à des fibres d'amiante.

Alain Bobbio : Moi, je vais poser la question plus clairement. Il y a une proposition qui est une proposition de bon sens. Annie en a parlé. C'est une proposition à laquelle nous sommes très attachés. Elle est faite depuis 1998. Et quelle serait sa conséquence ? C'est qu'au lieu d'avoir seulement les inspecteurs du travail débordés, nous aurions la totalité de la population en position de sentinelle. N'importe qui pourrait accéder à l'information pour savoir si dans tel bâtiment ou tel, il y a de l'amiante. Techniquement, ce n'est pas un problème. C'est un problème de volonté politique. Donc la question qui est posée, c'est cette proposition-là qui est officiellement enterrée. Est-ce que vous êtes prêt à la relancer ?

Merci. Alors, cette proposition-là, je ne sais pas si elle est officiellement enterrée, mais comme nous nous connaissons depuis quelques années, je vous fais confiance. Moi, je suis prêt à regarder. Après, je le dis aussi, parce que j'étais favorable à une logique de transparence, mais je suis aussi sensible, sur ce sujet-là comme sur d'autres, à ne pas affoler les habitants. Je le dis aussi. Et donc regardons cela précisément. Je suis prêt à travailler avec vous sur le sujet, à voir de quelle manière cela peut être examiné. Mais voilà, je sais aussi ce que ça peut engendrer d'avoir, parfois, des messages inutilement alarmistes par rapport à certains sujets scientifiques ou autres. Donc je crois que sur l'amiante, je n'ai pas tardé à réagir quand un certain nombre de sujets ont été connus, à la Courneuve, comme à Aulnay-sous-Bois d'ailleurs. Et donc je vous propose que nous regardions ça ensemble très concrètement, sur la proposition, sur la manière dont c' est enterré, les réponses qui ont été données par rapport à cet amendement d'Aline Archimbaud, qu'on voit cela ensemble sans problème.

Annie Thébaud-Mony : Moi, je voudrais réagir par rapport à la question de l'affolement. Parce que ça a été le prétexte qui a été utilisé notamment entre la période où Henri PEZERAT, justement, dans les années 70, est allé donner de l'information à des ouvriers et des ouvrières qui étaient décimés – il n'y a pas d'autres mots. Justement, dans le film de Pierre PEZERAT, on voit dans quel brouillard de fibres travaillaient les ouvrières d'AMISOL. Elles n'avaient aucune information. Le devoir d'informer, je dirais qu'il est partagé entre des gens qui ont la connaissance des risques, mais qu'il doit être partagé aussi par les pouvoirs administratifs et politiques. C'est-à-dire que je reviens à cette phrase de Jean Rostand qui me paraît extrêmement importante : « *L'obligation de subir nous donne le droit de savoir* ». Et donne le droit à

chacun de savoir. Après, ce que chacun fait de cette information, bien sûr, nous ne faisons pas forcément tous la même chose par rapport à la possibilité ou non d'avoir un examen médical. Mais un, il devrait y avoir un droit à la gratuité de ces examens. Pourquoi est-ce que le dépistage des cancers du sein est gratuit pour toutes les femmes et qu'on fait passer des femmes de plus en plus jeunes à la mammographie où d'ailleurs ce n'est pas sans risque ? Et pourquoi, lorsqu'on pose le problème du suivi post-professionnel des travailleurs exposés à l'amiante ou à d'autres cancérogènes, ce qu'on nous renvoie, c'est ça : « *Ca va les affoler !* » Non mais c'est quand même incroyable, quoi ! Et lorsque nous avons posé cette question de l'information de toutes les personnes qui ont vécu autour de cette usine, cette information, je dirais qu'elle est due à ces personnes. Et ce n'est pas un problème d'affoler ou quoi. Il y a à assumer collectivement et se donner les moyens, justement, à partir du moment où on sait que cette usine a pollué, a contaminé, la responsabilité collective, politique, que nous avons au sens fondamental du mot politique, c'est-à-dire la vie de la cité, ça ne nous appartient pas de dire : « *Qu'est-ce qu'on dit, qu'est-ce qu'on ne dit pas ?* » Il y a une situation. Et le sens de notre démarche, c'était ça. C'était de dire qu'à partir du moment où nous avons cette information, nous ne pouvons pas la garder pour nous. Nous ne pouvons pas garder pour nous l'information que dans cette école, tout autour de cette usine, des gens ont été contaminés. Et je dirais que le témoignage de Virginie le montre ! C'est-à-dire se retrouver un jour avec un mésothéliome sans savoir pourquoi, sans avoir de clé pour comprendre, à quarante ans, à cinquante ans, à soixante ans et même plus tard, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Et nous devons tirer parti de cette expérience de l'amiante, terrible ! Et moi qui suis sur d'autres types de risques aussi, sur les cancers professionnels, je vais revenir à ce que tu as évoqué rapidement. Pourquoi est-ce que j'ai refusé la Légion d'honneur il y a quelques années, en 2012 ? Parce que justement, je considère qu'actuellement, on ne fait pas ce qu'on doit faire sur le plan de la santé environnementale et sur le plan de la santé au travail. Et, malheureusement, un des prétextes – je suis désolée de vous le dire Monsieur GOLDBERG – c'est de dire : « *On va affoler la population.* » Et ça, je ne peux plus l'entendre ! Je ne peux plus l'entendre ! Dans notre enquête GISCOP aujourd'hui, nous avons des jeunes de 35 ans qui meurent de cancers broncho-pulmonaires, ils ont été exposés à tout un ensemble de produits toxiques au niveau du boulot. À 35 ans, ils laissent une femme et trois gamins ! Ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable. Qu'est-ce qu'on entend ? C'est les médecins du travail, c'est les pneumologues dire : « *Il ne faut pas donner cette information, parce que ça va affoler les travailleurs.* » Attendez ! Mais ce n'est pas possible ! Nous sommes des adultes. À partir du moment où nous sommes des adultes, bien sûr, il faut se donner les moyens de ne pas laisser les gens seuls face à cette information. Et c'est justement ce que je reproche. C'est ce que je reproche à l'ARS. C'est que la lettre, telle qu'elle était formulée, laissait les gens face à une information qui n'était pas suffisamment complétée. Dire : « *Vous avez vécu près d'une usine d'amiante qui en a mis partout.* » Alors effectivement, ils pouvaient aller sur Internet, ils tapaient « *Aulnay-sous-Bois, CMMP* », ils voyaient immédiatement ce qui se passait. « *Allez trouver votre médecin-traitant, il vous dira quoi faire.* » Attendez, ce n'est pas possible ! Où est l'irresponsabilité ? Je suis désolée, mais l'irresponsabilité, là, elle est du côté de l'ARS. Et je dirais, l'intérêt général et la conscience de notre responsabilité collective dans cette histoire, nous, nous considérons que ça ne s'arrête pas à donner une information et laisser les gens se débrouiller avec des médecins qui, eux-mêmes, ne savent pas ce qui se passe. Donc je trouve qu'il faut vraiment comprendre que l'obligation de subir ces risques industriels – nous avons les perturbateurs endocriniens, nous avons les pesticides, nous avons toute la chimie, nous avons actuellement des lobbies qui font obstacle à une réglementation sur les perturbateurs endocriniens, sur les pesticides, etc... – nous avons le droit de savoir et nous avons surtout, collectivement, de façon citoyenne, politique administrative,

scientifique, à faire en sorte que ce drame de l'amiante ne soit pas indéfiniment renouvelé pour les générations qui viennent.

J'ai l'impression, Madame, que vous m'avez répondu comme si j'avais bloqué le fait d'informer les personnes qui avaient fréquenté l'école ou qui avaient vécu à proximité. C'est comme ça que j'ai pris votre intervention.

Annie THEBAUD-MONY : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

En tout cas, vous êtes partie sur le fait de dire qu'il faut informer, qu'il fallait informer, qu'il fallait informer. Oui, parce que je pense qu'il faut effectivement, et je défends cela, avoir un message responsable aux gens qui ont potentiellement subi ce danger. Et je le dis. Et vous savez, si je me suis intéressé bien avant ces dernières années à la question de l'amiante, c'est qu'il se trouve que pendant une dizaine d'années, j'ai été à Jussieu. Et donc j'ai vu d'abord les blocages qui étaient faits pour le désamiantage de Jussieu. Et j'ai vu les premières personnes touchées, qui n'étaient ni des étudiants, ni même des enseignants, mais qui étaient des ouvriers qui allaient réparer les tours à Jussieu. Et qu'on n'avait prévenu de rien du tout pendant les dizaines d'années où ils étaient à proximité et en danger. Et donc je considère qu'à Jussieu, comme au CMMP, il n'y a pas seulement eu un défaut d'information. Il y a eu une mise en danger manifeste d'un certain nombre de personnes, soit dans leur activité professionnelle, soit aux alentours. Et ce que je veux juste dire, j'entends que vous critiquez et je veux bien entendre cela, la tournure de la lettre qui a été faite par l'ARS aux personnes qui ont fréquenté l'école du bourg pendant ces dizaines d'années. Je sais juste que, à un moment donné, il a failli n'y avoir aucune lettre, aucune information et qu'il a fallu, à un moment donné, pousser un peu fortement quelques portes. Je ne dis pas que je suis le seul à avoir contribué.

Nicole Voide : Vous plaisantez ? ! Si l'ARS a fait la lettre, je peux vous dire que ce n'est pas grâce aux politiques, c'est grâce aux mouvements citoyens !

Bien sûr Madame, vous avez raison.

Gérard Voide : Écoutez, Monsieur le député, vous n'avez même pas pris la précaution de venir à notre comité de pilotage pour prendre des renseignements. Vous êtes allé voir directement la ministre.

J'ai fait mon travail.

Gérard Voide : Eh bien le boulot, c'est que l'ARS, elle a fait sa lettre merdique et puis c'est tout. Que si vous étiez venu discuter avec nous, démocratiquement, nous n'en serions pas là aujourd'hui, parce que l'ARS aurait été... C'est scandaleux ! Votre comportement est scandaleux !

Il me semble que nous avons déjà eu ce type d'échanges. Mais ce que je voulais juste dire, c'est que je sais le travail très important...

Nicole Voide : Je me permets, parce que si vous voulez tout savoir, je suis à l'origine de tout ça.

Mais je sais Madame.

Nicole Voide : Et vous n'êtes jamais venu me voir. Vous dites que vous êtes intervenu au sujet du CMMP. Vous ne m'avez jamais contactée. C'est la première fois que je vous vois. Vous êtes député, vous intervenez sur le CMMP, ça ne vous est pas venu à l'esprit de contacter les gens à l'initiative ?

Ce n'est pas grave. Ce que je voulais juste dire...

Nicole Voide : On n'affole pas les gens en disant la vérité.

Oui, c'est d'ailleurs pour cela que je pensais qu'il était important que cette démarche soit faite auprès des personnes qui ont fréquenté l'école et aux alentours. Et ce que je voulais vous dire, et je le maintiens, si vous n'aviez pas fait ce travail pendant des années, sans doute que la question n'aurait pas été portée tel qu'elle devait être portée, mais je ne considère pas que l'action d'un certain nombre de gens qui ont pris des décisions dans cette ville était complètement à côté de leurs responsabilités.

Alain Bobbio : Je souhaiterais qu'on recentre la discussion.

Je m'arrête et je pense que maintenant, il faut regarder très concrètement ce que l'on peut faire pour continuer sur ce sujet-là de l'amiante, comme sur d'autres maladies professionnelles, Madame, sur le rôle de la médecine du travail. En tout cas, les salariés qui peuvent être touchés pas le problème, comme les voisins, puissent être prise en charge.

Anne MARCHAND : Moi, je voulais dire un truc qui est un peu en lien, un peu en décalage mais vraiment très court, parce que je crois que ça n'a pas été dit, mais je me trompe peut-être. C'est que, aussi, l'intérêt de l'information, en dehors du droit de savoir, c'est aussi que, aujourd'hui, les maladies qu'on disait graves, si elles sont dépistées précocement, si elles sont diagnostiquées précocement, ben c'est toujours mieux en termes de soins, de traitement et de survie possible. Il y a quand même des évolutions thérapeutiques. Et ça, Alain, tu peux en parler mieux que moi. Mais ce n'est pas anodin de pouvoir le savoir plus tôt, plutôt que de le savoir plus tard.

Alain Bobbio : Je pense qu'il faut recentrer le débat sur ce que nous avons devant nous. Et quels sont les principes que nous défendons dans ce combat depuis longtemps. La vérité sur l'amiante, c'est une vérité douloureuse. Bien sûr qu'il faut faire de la pédagogie quand on écrit une lettre et une lettre à beaucoup de monde, il faut la revoir plein de fois, la relire ensemble, etc... Mais il y a des vérités qui sont douloureuses et qu'il faut avoir le courage de dire. Donc on peut dire affolé, pas affolé. L'amiante, ça tue, ça doit être dit ! Et il y a même des choses qu'il faut dire alors qu'elles sont encore plus difficiles à expliquer. C'est que ça peut provoquer des maladies graves avec des doses faibles. Et on peut dire aussi que des plaques pleurales, c'est-à-dire une pathologie qualifiée de bénigne, il est démontré aujourd'hui scientifiquement qu'elle provoque un sur-risque de maladies plus graves. Ça ne veut pas dire une certitude de maladies plus graves, ça veut dire un sur-risque. Donc traitons les gens comme des adultes, essayons de voir comment on délivre le mieux possible l'information. Mais je vais vous donner un exemple, il est récent, il date d'il y a trois jours. J'ai une dame, adhérente d'une association de province qui m'appelle, affolée. Elle a perdu son mari d'un mésothéliome. Et elle me dit : « *Ma fille est enseignante à l'école de l' Hay-les-Roses, le maire vient de fermer l'école parce qu'on a trouvé de l'amiante et cet amiante n'avait pas été repéré dans le dossier technique amiante. Qu'est-ce qu'on peut faire, etc... ?* » Mais moi, je ne vais pas lui dire : « *Ce n'est pas grave, je ne veux pas vous affoler.* » Le maire a bien fait, quelle que soit son étiquette politique de fermer l'école. Il n'était pas dans le déni. Après, on verra le risque, comme ci, comme ça, les mesure à prendre, etc.... Mais le fait de dire : « *On ferme l'école ou on déménage l'école* », comme ça a été fait sur le CMMP, c'est un principe pour ne pas rajouter du risque au risque. Je pense que c'est un petit peu comme ça qu'il faut essayer de poser les problèmes, les poser collectivement et c'est à mon avis une façon

responsable de les poser. On ne peut pas diffuser des demi-vérités sous prétexte qu'on ne doit pas affoler. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, malheureusement.

Annie Thébaud-Mony : S'il n'y a plus de questions, nous allons arrêter pour ce soir.

Juste une. Est-ce qu'il y a des associations au niveau d'autres... comme les pesticides ? Parce qu'on parle de l'amiante. Maintenant, on parle beaucoup des pesticides. Et des ravages que ça fait chez les agriculteurs et que ça fait aussi chez les consommateurs de produits qui en sont remplis. Est-ce qu'il y a des associations, est-ce qu'il y a des choses.

Annie THEBAUD-MONY : Alors, d'une part je voudrais rebondir par rapport à l'information sur le film parce qu'il y a une association qui s'appelle l'Association Henri PEZERAT, qui a été créée après le décès d'Henri, avec pour objectif d'être un soutien aux luttes pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement. Et parmi les associations et les collectifs syndicaux qui participent à cette association, il y a notamment PHYTOVICTIMES, qui est une association de défense des victimes de pesticides, en particulier des agriculteurs. Et puis, il y a d'autres associations qui se constituent soit localement, soit sous forme de réseau au niveau national sur les risques concernant la chimie, le nucléaire parce que les problèmes de maladie professionnelle chez les travailleurs sous-traitants de l'industrie nucléaire sont en train d'exploser avec des cancers. Nous venons de gagner la première faute inexcusable d'un employeur pour un cancer broncho-pulmonaire chez un travailleur de la sous-traitance du nucléaire qui est décédé à 52 ans d'un cancer broncho-pulmonaire. Et en fait, justement, après la mort d'Henri, l'objectif a été de faire en sorte que ces différents combats se rejoignent et s'épaulent les uns les autres. Et donc le film présente, en fait, comment ces collectifs ont continué. C'est-à-dire que c'est un hommage, bien sûr, au travail d'Henri PEZERAT, avec des combats qu'il a initiés, mais c'est montrer aussi que ces combats continuent avec cette alliance entre des citoyens experts et des experts citoyens dans l'objectif du « *Plus jamais ça !* » Ce qu'on disait déjà au moment d'AMISOL à la fin des années 70.

Gérard Voide : Merci à tout le monde d'être venus et nous allons continuer le combat ! Merci à tous.